



Mémoire
Présenté par Mr.
Cheikh Sadibou
KONE

Université Cheikh Anta
Diop de Dakar

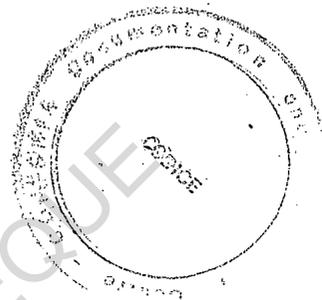
ASPECT SOCIAUX DES PROGRAMMES
D'AJUSTEMENT STRUCTUREL AU
SENEGAL

NOVEMBRE 1994

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
(U C A D)

MEMOIRE DE TROISIEME CYCLE

DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES (D. E. S. S.)
D'ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT



**"ASPECTS SOCIAUX DES
PROGRAMMES D'AJUSTE-
MENT STRUCTUREL AU
SENEGAL"**

PRESENTE ET SOUTENU PAR :

Mr. Cheikh Sadibou KONE

SOUS LA DIRECTION DU :

Professeur
Moustapha Kassé
Directeur du C.R.E.A.

29 NOV. 1994

NOVEMBRE 1994

030201
KON
7835

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier le CODESRIA pour son soutien financier dont j'ai bénéficié en tant que lauréat du concours qu'il organisa en 1989.

Mes remerciements vont également au président du RADI-INTERNATIONAL pour les nombreux ouvrages qu'il a bien voulu mettre à ma disposition et pour sa constante sollicitude .

Merci à mon encadreur le professeur Moustapha Kassé qui a su par des conseils et indications éclairés et pertinents guider mes pas dans le cadre de mes recherches.

Que Messieurs Abdoulaye Diagne, Mamadou Dansokho et Karamoko Kane pour leurs contributions louables et tous ceux qui de loin ou de près m'ont soutenu trouvent ici l'expression de mes remerciements les plus vifs.

" ASPECTS SOCIAUX DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT
STRUCTUREL AU SENEGAL "

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

<<Tout est parfaitement juste en ce monde ; le bonheur et le malheur sont repartis comme ils doivent l'être ; le bonheur n'est donné qu'à la vertu, le malheur n'est donné qu'au vice... Aussi je professe cette maxime que les peuples ont toujours ce qu'ils méritent, mais il ne faut pas accuser leur destin, car ce sont toujours eux qui le font>>.

VICTOR COUSIN
Introduction à l'histoire de la
philosophie.

S O M M A I R E

INTRODUCTION GENERALE :

- A. SITUATION ET DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE SENEGALAISE AVANT LA MISE EN PLACE DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL
- B. LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL COMME ELEMENTS DE REPOSE A LA CRISE

PREMIERE PARTIE : LES INCIDENCES DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL SUR LES CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION SENEGALAISE

CHAPITRE I : IMPACT SUR L'EMPLOI, LES SALAIRES ET LE CHOMAGE

- SECTION I : L'EMPLOI ET LA MASSE SALARIALE
- SECTION II : LE CHOMAGE

CHAPITRE II : CONSOMMATION-PRIX ET POUVOIR D'ACHAT

- SECTION I : CONSOMMATION-PRIX
- SECTION II : POUVOIR D'ACHAT

CHAPITRE III : LES REVENUS ET LA DEGRADATION DU NIVEAU DE VIE

- SECTION I : LES REVENUS
- SECTION II : LA DEGRADATION DU NIVEAU DE VIE

CHAPITRE IV : SANTE

- SECTION I : BUDGET DE LA SANTE
- SECTION II : LES INFRASTRUCTURES
- SECTION III : L'ETAT DE SANTE

CHAPITRE V : EDUCATION

- SECTION I : BUDGET DE L'EDUCATION
- SECTION II : LES INFRASTRUCTURES
- SECTION III : LE CORPS ENSEIGNANT
- SECTION IV : LES EFFECTIFS
- SECTION V : QUELQUES INDICATEURS

DEUXIEME PARTIE : LES POLITIQUES CORRECTRICES

INTRODUCTION

L'OPPORTUNITE DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT

CHAPITRE I : QUELQUES PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

SECTION I : L'AJUSTEMENT STRUCTUREL AVEC
TRANSFORMATION

SECTION II : L'AJUSTEMENT A VISAGE HUMAIN

SECTION III : LA DIMENSION SOCIALE DE L'AJUSTEMENT

CHAPITRE II : RELANCE DE LA PRODUCTION ET DE LA CROISSANCE

SECTION I : L'ANALYSE DU FMI

SECTION II : PRODUCTION ET CROISSANCE

CONCLUSION :

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION GENERALE :

Durant une bonne partie des années 70, beaucoup d'événements ont modifié le climat économique international. Le Sénégal s'est alors, trouvé confronté à une crise économique profonde due, à un environnement international hostile, à une sécheresse persistante et à la faiblesse structurelle et organisationnelle de son économie.

L'économie sénégalaise accusait ainsi, un déséquilibre profond du point de vue macro-économique, entre l'offre globale et la demande globale. Dès lors l'opportunité d'un ajustement s'imposait pour rétablir les grands équilibres macro-économiques et permettre une relance durable de l'économie.

Le Sénégal, compte tenu de l'exiguité de ses moyens internes de financement et de l'imminence de l'ajustement, devrait se tourner vers le financement externe, malgré un endettement extérieur déjà important. C'est ainsi que, cherchant le moyen de sortir de son insolvabilité, le Sénégal était obligé de se soumettre à certaines exigences en sollicitant de l'aide auprès des institutions multinationales que sont le FMI (Fonds Monétaire International) et la Banque Mondiale. Ces organismes consentiront des prêts subordonnés à la mise au point de programmes de réformes économiques (selon bien sûr leur convenance) visant à assainir les finances de l'Etat et à restaurer un équilibre macro-économique durable et soutenu.

La nouvelle orientation de la politique économique sénégalaise, à cet effet, a eu des repercussions considérables au plan social dont nous examinerons l'ampleur à travers un certain nombre d'indicateurs dans la première partie de ce travail.

Cependant, l'ensemble des mesures et politiques sectorielles entreprises dans le cadre des réformes ont provoqué des pertes d'emploi énormes, la dégradation du pouvoir d'achat de la population, la stagnation des salaires, l'augmentation du taux de chômage pour ne citer que ceux-là. La réaction de la population ne se fit d'ailleurs pas attendre car elle saisira dès lors, toutes les opportunités pour exprimer son mécontentement et sa volonté de changement. Toutefois les manifestations les plus inquiétantes et les plus significatives commenceront

à partir des élections présidentielles de février 1988. Depuis, la dimension sociale des programmes d'ajustement connaîtra un intérêt grandissant de la part de toutes les parties prenantes et opinions internationales. Des spéculations allèrent bon train quant à la pertinence des programmes d'ajustement, des groupes de réflexion de toute nature se constituèrent, ainsi le débat est véritablement lancé.

Face à cette situation il importait que des études approfondies et plus fouillées soient menées sur la question. Notre travail s'inscrivant dans ce cadre, aura pour objectif d'examiner les modifications des conditions de vie de la population sénégalaise, et d'aboutir dans la seconde partie à des propositions concrètes pouvant constituer à nos yeux des débuts de solutions.

Dans cette perspective nous tenterons de mettre sommairement en exergue la situation économique du Sénégal et d'en faire un diagnostic. Ensuite, nous présenterons en filigrane les différents programmes d'ajustement mis en oeuvre par les autorités sénégalaises.

A. SITUATION ET DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE SENEGALAISE AVANT LA MISE EN PLACE DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

De 1960 à 1978 l'évolution économique du Sénégal a connu trois grands moments. Un survol de ces trois étapes sera effectué en vue d'aboutir (comme indiqué plus haut) à un diagnostic conséquent permettant de mettre en évidence la pertinence ou l'impertinence des programmes d'ajustement structurel qui seront mis en oeuvre par les autorités sénégalaises.

A.1 . SITUATION DE L'ECONOMIE SENEGALAISE AVANT LA MISE EN PLACE DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

La situation de l'économie sénégalaise sera examinée durant les périodes suivantes :

- de 1960 à 1967,
- de 1968 à 1973,
- et de 1974 à 1978.

A.1.1. La période de 1960 à 1967 :

L'économie sénégalaise est dominée par la monoculture de l'arachide, dont le prix à l'exportation est soutenu par la France.

Durant la période, les exportations arachidières s'élevèrent à 25 milliards de FCFA par an; soit 78% des recettes totales d'exportation. Le chiffre d'affaire réalisé par les huileries est égal à 40% du chiffre d'affaire global dégagé par l'industrie (environ 40 milliards de FCFA).

Pendant la même période au niveau des agrégats économiques, on note un taux moyen de croissance du PIB en volume qui n'a été que légèrement supérieur au croît démographique: 2,8% contre 2,1%. La consommation finale des ménages s'est accrue au rythme de 4,6% par an soit 1,8% de plus que le PIB. L'investissement baisse de 13,6% du PIB, il passe à 3,8%. Le déficit en ressource croît légèrement, passant de 0,5% à 4% du PIB.

Au niveau du commerce extérieur la couverture des importations par les exportations est de 9%, le déficit commercial se maintenait aux environs de 8 milliards par an.

Cette relative quiétude sera bouleversée par des facteurs exogènes issus d'un environnement international instable et incertain, et d'un climat peu clément. La situation économique et sociale du pays s'en trouvera fortement détériorée.

A.1.2. La période de 1968 à 1973 :

Il y 'aura arrêt du soutien par la France du prix à l'exportation de l'arachide et l'apparition de la sécheresse (1968 à 1970 et 1972 à 1973).

En 1968, il y 'aura également abandon par la France du prix à l'exportation de l'arachide, cela a entraîné une détérioration des termes de l'échange d'environ 25%. le gouvernement a réduit le prix au producteur de 21,5 F.CFA/KG à 18 F.CFA/KG. Pour compenser les effets de cet ajustement sur la population rurale, le gouvernement utilisera des expédients qui pèseront lourdement par la

suite sur les performances de l'ONCAD (Office National de Commercialisation Agricole et de Développement) et de la BNDS (Banque Nationale pour le Développement au Sénégal) : des prix subventionnés des facteurs de production, des prêts sans intérêt, des abandons de créances.

Entre 1968 et 1973, le PIB n'a progressé que de 1% par an. La structure des importations se modifiera profondément: la part de l'arachide passe de 80% à 40%, le déficit en ressources passe de 3 à 7% du PIB. En 1970, face au désinvestissement privé, l'Etat effectuera des investissements publics et parapublics. La part des investissements productifs est restée relativement faible et l'efficacité économique des investissements a beaucoup fléchi. Ainsi, en 1968 et 1973, sur 34,1 milliards de FCFA de dépenses d'investissement transitant par le plan de développement, seulement, 7,5 milliards sont allés à des secteurs directement productifs (un peu plus de 1/5).

Au cours des années 1972 à 1974 des importations de plus en plus chères entameront sérieusement les réserves en devises du pays: le déficit commercial dépasse le cap des 20 milliards de F.CFA.

A.1.3. La période de 1974 à 1978 :

Cette période fut marquée par le déficit commercial qui s'explique par les faits suivants:

- la tonne de blé passe de 223.000 F.CFA à 355.000 F.CFA en 1974, soit une hausse de 59% environ ;
- le riz coûte à l'économie 18 milliards en 1974 ;
- les prix des barils de pétrole ont enregistré 24,6% de hausse sur le marché.

Par l'intermédiaire de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (C.P.S.P.), le prix à la consommation intérieure sera soutenu pour atténuer ses effets défavorables sur le niveau de vie. Le trésor sénégalais verra une part croissante de ses ressources engloutie par les mécanismes de la politique de subvention mise en place. Le trésor a dû renoncer à plus de 10 milliards de F.CFA de 1973 à 1974. Il s'y ajoute les dépenses de fonctionnement des organismes d'intervention et

d'encadrement. Le développement du pays commençait, dès lors, à être tributaire du financement extérieur.

En 1973, le réajustement des niveaux de prix et de salaires n'a pas survécu ;

En 1974, le produit des phosphates croît de 274% et celui de l'huile brute de 132% ;

En 1975, les exportations des phosphates demeurent à un niveau élevé, celles des produits arachidières progressent ;

En 1976, récolte record en arachide ;

En 1977, récolte encore très bonne, tandis que les cours s'élèvent de 42%.

L'exécution du budget pendant ces moments de hausse dégage les excédents de ressources allant jusqu'à 20 milliards de F.CFA. Le gouvernement crut alors à un retournement durable de la conjoncture et entreprend en conséquence une politique expansionniste qui devrait engager les finances de l'Etat dans une profonde impasse quand les cours se sont effondrés en 1978.

En 1974, les salaires les plus faibles ont été élevés de 32% ; le taux de hausse devait décroître avec le niveau des salaires pour atteindre 3% pour les plus élevés.

Le prix d'achat au producteur de l'arachide a été relevé de 30% en 1974 et de 38% en 1975.

Parallèlement, on a assisté à un gonflement des dépenses de fonctionnement ; la consommation finale des administrations s'accroît de 78% entre 1974 et 1977. L'Etat était en effet, lancé dans un ensemble de programmes coûteux qui visait à accroître la productivité agricole, à organiser la production et la commercialisation dans les zones pluvieuses, à aménager et à étendre rapidement le secteur parapublic pour stimuler de nouvelles industries ou prendre le contrôle des sociétés à capitaux étrangers.

La croissance de l'agriculture et des industries extractives accompagnée d'une forte relance de la consommation a entraîné une croissance du PIB à un rythme de 4,5% par an, pour la première fois supérieure au croît

démographique depuis l'indépendance. Cependant cette expansion n'a pas, une nouvelle fois, servi à la réstructuration de l'économie et de son orientation vers des secteurs où le Sénégal bénéficie d'un avantage comparatif durable. Au contraire la surconsommation qui a découlé des mesures prises pendant la période a provoqué un important déficit en ressource qu'il a fallu compenser par des emprunts onéreux à l'extérieur.

D'ailleurs de 1974 à 1979 plus de 40% des tirages du Sénégal s'effectuèrent auprès des banques privés aux conditions du marché.

En 1978, la sécheresse, la chute des prix des principaux produits d'exportation, le déficit des paiements courants se transforme en une caractéristique structurelle de l'économie. Les ajustements de salaires opérés au niveau de l'administration, le maintien d'emploi et les dépenses récurrentes nées de l'extension du secteur public et du secteur parapublic constitueront pour les finances publiques des sources majeures de déséquilibres dont la resorption ne pourra se faire qu'à un coût social élevé.

Ce bref survol de la situation économique de 1960 à 1978, nous permet d'établir un diagnostic conséquent en vue de cerner les principaux problèmes du pays.

A.2. DIAGNOSTIC ET PROBLEMES DE L'ECONOMIE SENEGALAISE AVANT LA MISE EN PLACE DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

L'historique de l'évolution économique et sociale a révélé en premier lieu la fragilité de l'économie sénégalaise. Au delà de cette faiblesse, il faudra également prendre en compte les facteurs exogènes issus de l'environnement international auxquels elle est confrontée: la sécheresse, la détérioration des termes de l'échange, l'appréciation du prix des produits pétroliers, l'évolution défavorable du taux de change, et la flambée des taux d'intérêt pour ne citer que ceux-là. Il est incontestable que cet environnement international hostile a mis en relief les faiblesses structurelles et organisationnelles de l'économie sénégalaise. Dans cette mouvance, on peut noter une forte dépendance vis à vis d'une agriculture encore peu diversifiée et tributaire d'une structure d'encadrement

onéreuse, une capacité d'adaptation de l'industrie locale limitée, part importante des dépenses publiques dans le PIB et faiblesse de l'épargne nationale. La typologie des problèmes peut être établie en deux grandes catégories :

- * la première étant constituée de problèmes d'ordre structurel dont la résolution nécessite de grands moyens et une période de temps assez longue, il s'agit là:
 - de la désertification (conséquence de la sécheresse),
 - du taux élevé de la croissance démographique,
 - du déséquilibre structurel entre le système éducatif et les possibilités d'emploi pour les jeunes,
 - de la faiblesse de l'épargne intérieure,
 - de la mauvaise répartition du revenu national,
 - de la désarticulation et l'extraversion de l'économie.

- * la deuxième catégorie quant à elle, est constituée de problèmes qui peuvent être résolus par le gouvernement sénégalais dans des délais raisonnables:
 - le taux de rentabilité généralement faible des investissements,
 - la situation détériorée de la balance des paiements et les graves difficultés du service de la dette auxquels des solutions durables n'ont pas été trouvées.

Face à cette situation les pouvoirs publics ont élaboré des programmes d'ajustement:

- . un Programme de Stabilisation en 1979,
- . un Programme de Redressement Economique et Financier (PREF) de 1980 à 1984,

un Programme d'Ajustement Structurel à Moyen et Long Terme (P.A.M.L.T) de 1985 à 1992.

B . LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL COMME ELEMENTS DE REPONSE A LA CRISE :

Le Sénégal fait partie des premiers pays de l'Afrique occidentale à entamer sous la houlette du FMI et de la BM des programmes d'ajustement qui, sous des formes différentes, ayant connu trois étapes sans produire les effets satisfaisants espérés, eurent des incidences graves sur les conditions de vie de la population sénégalaise.

Ainsi ces programmes traduisant la volonté des autorités sénégalaises à assainir l'économie du pays ont suscité controverses et réactions quant à leur pertinence et opportunité.

Toutefois il faut souligner que si l'unanimité est faite au niveau de la nature des problèmes évoqués dans le cadre du diagnostic et qu'il n'y a point de doute quant à la pertinence des programmes d'ajustement structurel. Ce qui est réellement contesté est le modèle proposé par le FMI et la BM. Car ceux-ci loin de permettre le retablisement des équilibres macro-économiques et par ce truchement susciter un processus de développement durable se préoccupent beaucoup plus du retablisement de la solvabilité du pays pour lui permettre d'honorer ses engagements. Ce qui, en réalité, ne fait que sécuriser le financement des bailleurs étrangers, c'est à dire les nations les plus puissantes regroupées au sein de ce qu'on appelle le "CLUB de PARIS" et des institutions financières privées de ces pays, elles-aussi regroupées au sein du "CLUB de LONDRES".

L'objet du point suivant sera donc de faire un bref historique des différents programmes adoptés par les autorités du pays, de mettre en exergue leurs objectifs principaux et plus loin dans la première partie, les effets induits au plan social à la suite de l'évolution des agrégats macroéconomiques. Dans la deuxième partie il s'agira de faire état des différentes propositions qui ont été faites pour améliorer les programmes d'ajustement d'obédience FMI-Banque Mondiale, auxquelles s'ajouteront nos propres propositions.

B.1. PROGRAMME DE STABILISATION ECONOMIQUE DE 1979 A 1980 :

Le Programme de Stabilisation Economique de 1979 à 1980 a été adopté par le gouvernement sénégalais lors du premier conseil interministeriel du premier février 1979. Il visait à stabiliser la tendance à la croissance du déséquilibre des principaux agrégats. Les objectifs essentiels qui lui étaient assignés se présentaient comme suit:

- la restriction des dépenses de fonctionnement du budget en cours d'exécution (1978-1979) à 99 milliards de F.CFA et les dépenses d'équipement à 9 milliards afin de limiter le déficit budgétaire ;
- l'amélioration du rendement des recettes fiscales ;
- la restriction des emprunts extérieurs commerciaux de durée comprise entre 1 (un) et 10 (dix) ans à 5 milliards au cours de l'exercice 1979/1980 ;
- l'amélioration des avoirs extérieurs et l'obtention d'un excédent de la balance des paiements de 2 (deux) milliards ;
- la limitation de l'expansion du crédit intérieur par un encadrement plus strict de celui-ci.

B.2. LE PLAN DE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER (PREF) de 1980 à 1984 :

Ce Plan de Redressement Economique et Financier mis en oeuvre pour consolider la restauration des équilibres financiers s'intégrait dans le cadre de la concertation que le gouvernement entretenait avec les institutions de Bretton Woods.

L'objectif du P.R.E.F. était l'assainissement financier. Pour cela, il était prévu :

- d'abord que le taux d'investissement économique devait être limité par les contraintes d'épargne

intérieure, de dette extérieure et de norme de progression des importations, c'est à dire finalement par la nécessité de dégager des excédents de balance des paiements ;

- ensuite que le taux de croissance réel de l'économie devait passer de 2,7% en moyenne de la période 1973 à 1980 à 3,5% à partir de 1982;
- enfin, le ratio du service de la dette devait décroître très sensiblement pour se fixer à 14% des recettes d'exportation et 15% des recettes fiscales en 1985, afin de desserrer l'étai de la contrainte financière pesant sur l'Etat.

Pour ce faire, une série de cinq mesures de politique économique avait été mise au point :

La politique des prix et des salaires :

La vérité des prix est recherchée par une réduction progressive des subventions publiques pour certaines denrées de première nécessité : l'huile d'arachide, le riz, le sucre, etc... . Les prix à la production agricole devaient être régulièrement relevés et les ajustements de salaire conditionnés par l'évolution des prix.

La mobilisation de l'épargne :

Dans les entreprises, le taux de prélèvement au bénéfice du budget (P.B.E.) d'équipement devait passer de 5 à 10%. Pour les y inciter davantage, le taux d'intérêt servi par la Caisse d'Epargne devait être relevé de 4 à 6,5%. De même, les dépôts dans les banques d'un terme supérieur à un an devaient être améliorés de 1,5 point.

C'est dans cette mouvance qu'a été conçue et réalisée la B.H.S. (Banque de l'Habitat du Sénégal).

La politique du commerce extérieur :

Pour le contrôle des exportations, le gouvernement devait mettre en place un système de surveillance de la qualité et de la quantité des produits exportés. Pour promouvoir les exportations il a mis en oeuvre un fonds de subvention à l'exportation alimenté par les ressources supplémentaires provenant du relèvement des droits de douane.

La politique de monnaie et du crédit :

Une politique restrictive s'imposait d'autant plus que les avoirs extérieurs de l'U.M.O.A. étaient globalement en baisse et que les autorités monétaires recommandaient une gestion monétaire rigoureuse.

La rationalisation de la politique financière de l'Etat :

Les seuils alarmants atteints par le poids relatif du service de la dette posaient le problème de la nécessité de financer le programme d'investissement moyennant des emprunts obtenus à des conditions financières avantageuses (généralement) celles de l'aide au développement.

**B.3. PROGRAMME D'AJUSTEMENT A MOYEN ET LONG TERME (PAMLT)
de 1985 A 1992 :**

Malgré le programme de stabilisation de 1979 et le PREF de 1980-1984, les déséquilibres ont persisté voire aggravé en 1983/84 à la faveur de la recrudescence de la sécheresse. Ce qui a amené le gouvernement à décider de poursuivre, en le renforçant dans le cadre d'un programme à moyen et long terme, le processus d'ajustement de l'économie sénégalaise, en mettant davantage l'accent sur les aspects structurels de la crise. Les objectifs assignés à ce programme étaient les suivants:

- consolider les bases de la croissance par la définition et la mise en oeuvre de stratégies sectorielles adéquates et d'incitations appropriées pour relancer la production et l'investissement privé. Dans ce cadre, les autorités ont en particulier défini une nouvelle politique agricole (N.P.A.) et élaboré un ensemble d'incitation en faveur de la production industrielle (Nouvelle Politique Industrielle : NPI);
- améliorer l'efficacité des investissements pour accélérer la croissance malgré la contrainte financière liée au poids du service de la dette. A cet égard, l'investissement privé sera encouragé et l'investissement public recentré davantage sur les secteurs productifs ;

- atténuer les contraintes structurelles qui pèsent lourdement sur l'économie sénégalaise en redimensionnant les secteurs public et parapublic tout en améliorant leur gestion ;
- sauvegarder les bases à long terme de la croissance par une redéfinition de la stratégie en matière de biens collectifs (éducation, santé etc...) ;
- poursuivre l'assainissement des finances publiques et de la position extérieure du Sénégal.

L'exécution de ces différents programmes d'ajustement, de par les objectifs qui leurs ont été assignés devait naturellement avoir des incidences sur la structure de l'économie nationale et sur les conditions de vie de la population. Il s'agira donc de ressortir dans la suite de ce travail les effets sociaux de ces programmes, notamment en ce qui concerne :

- l'emploi et les salaires,
- les revenus et la consommation ,
- les prix et le pouvoir d'achat,
- l'éducation,
- la santé,
- les conditions de vie de la population sénégalaise.

L'appréciation des problèmes à ces différents niveaux constituera la première partie de ce travail.

**PREMIERE PARTIE : LES INCIDENCES DES PROGRAMMES
D'AJUSTEMENT STRUCTUREL SUR LES
CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION
SENEGALAISE**

CHAPITRE I : IMPACT SUR L'EMPLOI ET LES SALAIRES

Il n'est point de doute que les effets immédiats des mesures d'ajustement structurel sont sociaux et portent notamment sur une réduction drastique du train de vie des populations, des entreprises et de l'Etat. Ce qui a une incidence directe sur l'emploi et la masse salariale au niveau national. C'est pourquoi certains pays, poussés par les médias, les organisations humanitaires (ONG et autres) où leurs populations, commencent à mettre sérieusement en cause ces programmes d'ajustement et à se demander si les coûts sociaux qu'ils entraînent se justifient ; dans tous les cas, ils se demandent s'il est concevable que les institutions internationales aient un tel poids dans la définition de leurs politiques économiques ou de leur sort. Il apparaît donc urgent d'évaluer de la manière la plus objective l'impact social de ces programmes, en occurrence sur l'un des indicateurs les plus sensibles du niveau de vie des populations : l'emploi. Car il est à noter que celui-ci est le facteur de production le plus disponible (même si sa qualité est souvent remise en cause) au niveau des pays sous développés.

Cependant l'emploi, du fait de la diversité de ses secteurs d'activités, n'est pas homogène. On peut donc distinguer: l'emploi rural de l'emploi urbain, l'emploi salarié de l'emploi indépendant, l'emploi dans le secteur traditionnel de l'emploi dans le secteur moderne, l'emploi dans le secteur structuré de l'emploi dans le secteur non structuré (ou informel), l'emploi dans le secteur public de l'emploi dans le secteur privé. Mais les mesures d'ajustement qui concerne l'ensemble de l'économie vont avoir, à des degrés divers et à des périodes différentes, des incidences sur toutes ces formes d'emploi. Cette hétérogénéité de l'emploi et la rareté des données statistiques fiables font qu'il est difficile de saisir les problèmes de l'emploi dans toute leur globalité.

Ce faisant notre étude s'appesantira sur l'emploi dans le secteur moderne qu'il soit public ou privé, parce que étant, non seulement mieux connu, mais apparemment le plus

directement affecté par les mesures suivantes : dégraissage de la fonction publique (désengagement de l'Etat ou privatisation; blocage de recrutement, déflation du personnel etc...); restructuration des Entreprises publiques ou parapubliques; blocage des augmentations de salaires; fermeture de beaucoup d'entreprises privées.

Cet emploi moderne, quoique représentant un faible pourcentage de l'emploi total, est plus perceptible. En outre, il est à noter que cet emploi concerne une population jeune, des individus formés à grands frais et les femmes indispensables au développement du pays. Pour mieux appréhender l'impact des politiques d'ajustement sur l'emploi et donc sur le chômage, il faut connaître l'importance de la population directement touchée en orientant les investigations vers:

- 1) la connaissance de l'effectif et de la structure de la population,
- 2) la repartition de la population par tranche d'âge,
- 3) les variables démographiques que sont la fécondité, la mortalité etc...

Comme il a été souligné plus haut, toutes ces questions ne sauront être approfondies au même degré en raison du manque de données fiables.

DEMOGRAPHIE

Population

L'effectif de la population sénégalaise, d'après le Recensement Général de la population et de l'habitat de 1988, s'élevait à peu près à 6.892.720 habitants, soit une densité moyenne de 35 hbts / km². Cette moyenne cache des disparités inter-régionales importantes. Dakar est de loin la région la plus densément peuplée avec une population de 2.710 hbts / km² (21,6% du total) alors que Tambacounda, région la plus vaste du pays a la densité la plus faible avec 6 hbts / km². Les accroissements annuels moyens par région entre 1976 et 1988 varient de 1,3% pour Louga et 4,0% pour Dakar. Le taux d'accroissement annuel moyen durant la même période s'élève à 2,7%. La population est essentiellement rurale, car la proportion de la population

urbaine qui n'atteint pas 40% fut de 34% en 1976 et de 39% en 1988. Le taux d'accroissement annuel moyen, au niveau national, entre 1976 et 1988 fut de 3,8%. Au plan régional, on observe également des disparités à ce niveau car à l'exception de Dakar où il fut de 96%, le taux d'urbanisation n'atteint guère la moyenne nationale (39%) dans les régions. Fatick, avec 10% apparaît comme la région la moins urbanisée.

Repartition de la population par groupe d'âge

En 1988, la population sénégalaise se répartissait de la façon suivante:

- population totale, 6.896.808 hbts ;
- population de moins de 20 ans, 3.976.782 hbts(57,7%) :
 - . population de moins de 10 ans, 2.447.559 hbts,
 - . population de 10 à 19 ans, 1.529.223 hbts ;
- population de moins de 15 ans, 3.268.320 hbts(57,7%) :
 - . population de 0 à 4 ans, 1.319.950 hbts,
 - . population de 5 à 14 ans, 1.948.370 hbts ;
- population de 15 à 64 ans, 3.484.420 hbts ;
- population de 65 ans et plus, 235.800 hbts ;
- population active, 2.308.490 hbts ;
- population active occupée 2.031.640 hbts ;
- population active non occupée, 276.850 hbts(12%) ;
- population inactive, 2.913.170 hbts.

L'analyse de la pyramide des âges montre que la population sénégalaise est jeune. 57,7% de la population ont moins de 20 ans et l'âge moyen de cette population est de 21,41 ans.

La population active qui se situe dans la tranche d'âge de 15 à 64 ans s'élève à 2.308.490 hbts soit 33,49%, tandis que les inactifs se chiffrent à 2.913.170 hbts soit 42,26% de la population totale.

Dans la masse des actifs, environ 12% (11,99%) sont des chômeurs c'est à dire la population active non occupée. La population inactive est composée de l'effectif des 0 à 14 ans et de celui des 65 ans et plus.

Fécondité :

Les études démographiques menées aux cours des dix dernières années ont montré que la fécondité au Sénégal reste toujours élevée et relativement stable.

En effet, le nombre d'enfants par femme est passé de 7,2 en 1978 à 7,1 en 1986.

Mortalité :

Le taux brut de mortalité au Sénégal est passé de 23 pour 1.000 en 1965 à 18 pour 1.000 en 1987 (cf. Banque Mondiale : L'Afrique subsaharienne de la crise à une croissance durable). Le taux de la mortalité infanto-juvénile, c'est à dire, des moins de 5 ans est passé de 313 pour 1.000 en 1960 à 220 pour 1.000 en 1987, tandis que celui de la mortalité infantile c'est à dire des moins d'un an est passé de 180 pour 1.000 en 1960 à 129 pour 1.000 en 1987. En 1987, l'espérance de vie à la naissance était de 47 ans (cf. UNICEF : la situation des enfants dans le monde, 1989).

SECTION 1 : EMPLOI ET MASSE SALARIALE :

L'analyse du groupe que constituent les fonctionnaires et l'ensemble des travailleurs du secteur public et parapublic est importante à trois niveaux :

- il s'agit d'un groupe sur qui pesera lourdement le poids de l'ajustement structurel. Il est considéré comme ayant objectivement contribué au désajustement croissant entre la consommation et la production. Ainsi, la résorption de l'écart entre ces deux variables consistera inévitablement à la limitation des revenus et à la réduction des effectifs du groupe ;

- il faut noter que ce groupe est un "acteur" important de la vie économique et que toute mesure pouvant conduire à sa démobilisation aura pour effet une dégradation de l'efficacité de l'action administrative et des services publics ;
- par ailleurs, ce groupe dont il est question est beaucoup mieux connu que d'autres sur le plan statistique.

Le marché du travail et les effets des réformes institutionnelles entreprises par les autorités publiques sur celui-ci constituent le cadre privilégié de notre analyse de l'emploi.

1.1. LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT ET LE DESEQUILIBRE SUR LE MARCHE DU TRAVAIL :

Au Sénégal comme partout ailleurs en Afrique au sud du Sahara, l'Etat est le plus gros pourvoyeur d'emploi à côté du fait qu'il a la mainmise totale sur la gestion économique, sociale et administrative du pays.

Ainsi, quand il fallait faire face à la crise caractérisée par des grands déséquilibres macroéconomiques et aux exigences du développement, l'Etat a entrepris dans le cadre du PAS une série de réformes. Ces réformes qui comprenaient des mesures s'inscrivant dans le cadre du désengagement de l'Etat auront de nombreuses conséquences sur le marché du travail, il s'agit plus précisément :

- de la restructuration des entreprises publiques,
- et de la rationalisation de l'administration publique.

1.1.1. LA RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES :

Les changements qui sont intervenus au niveau du système productif public sont fondés sur l'idée que ce secteur, dans son ensemble, a imposé des coûts d'opportunité élevés à l'économie et a accentué les déséquilibres internes et externes. A cet égard, les modalités d'évolution du contexte institutionnel ont été les suivantes:

Premièrement, certaines ont été purement ou simplement dissoutes, en particulier dans le secteur agricole. La mise en oeuvre de la NPA a impliqué la liquidation de nombreux offices de commercialisation des produits agricoles ou de promotion des services.

Deuxièmement, des entreprises publiques sont "privatisées". En réalité, il est essentiel de distinguer plusieurs formes de la privatisation.

Tout d'abord, la privatisation de la gestion. L'Etat se réserve ici la propriété du patrimoine de l'entreprise privatisée, mais il en confie la gestion au secteur privé, essentiellement étranger. Cette formule est assez utilisée dans l'agriculture et les transports. A cet égard, il est à remarquer que le transfert de gestion donne toute latitude au nouveau gérant, notamment en matière d'emploi.

Ensuite, la privatisation du capital. Dans ce cas, le patrimoine de l'entreprise est cédé totalement ou partiellement à un tiers. En pratique cette procédure s'est heurtée à deux difficultés majeures : l'impossibilité pour l'Etat de s'acquitter du paiement des dettes, et l'absence de marché financier.

Enfin, une forme particulière de privatisation est la modification de l'importance relative de la participation de l'Etat dans le capital de certaines entreprises publiques. Au Sénégal, l'Etat a réduit sa participation dans de nombreuses sociétés.

Troisièmement, certaines entreprises publiques ont été réhabilitées ou réstructurées. Dans le premier cas, des mesures de politique économique et des programmes spécifiques visent à accroître les performances économiques des entreprises publiques. Dans le second cas, c'est surtout le changement de statut qui est susceptible d'améliorer le fonctionnement du secteur public productif. Ce changement de statut a entraîné un renforcement du contrôle de gestion et un réalignement des salaires sur ceux de la fonction publique.

Dans ce contexte, il faut remarquer que le désengagement de l'Etat est un processus complexe. En effet, dans les secteurs considérés comme "stratégiques" (mines, énergie et eau, transport et télécommunications, agriculture d'exportation), l'évolution du contexte institutionnel

implique le maintien (ou l'accroissement) de la production publique avec, soit des reformes de structures intra ou inter-entreprises, soit l'adoption de la gestion privée. Au contraire, dans les secteurs "non-stratégiques", l'argument de la contribution fiscale conduit à la liquidation pure et simple, la privatisation ou l'abandon de prises de participation. Par ailleurs, l'application du critère précédent ne conduit pas systématiquement à diminuer le poids du secteur public.

1.1.2. LA RATIONALISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE :

La rationalisation de l'administration publique est une autre composante de l'évolution du contexte institutionnel. Ainsi, la réduction du déficit budgétaire implique une double action au niveau de l'administration publique.

Premièrement, plusieurs mesures ayant un caractère obligatoire cherchent à réduire le nombre de fonctionnaires: élimination des emplois fictifs ou non autorisés ; redéfinition des postes et des qualifications; contrôle du versement des rémunérations, notamment dans l'enseignement ; mise à la retraite anticipée des personnels non qualifiés ; réduction des recrutements.

Deuxièmement, les pouvoirs publics s'efforcent de réduire les effectifs de la fonction publique par le biais des mesures incitatives.

1.1.3. LES MESURES DE POLITIQUES ECONOMIQUES ENTREPRISES PAR LES AUTORITES SENEGALAISES ET LEURS INCIDENCES SUR L'EMPLOI ET LA MASSE SALARIALE :

Ces mesures sont:

- politique budgétaire,
- politique de la monnaie et du crédit,
- plan d'action relatif aux départs volontaires :
annoncé le 17 octobre 1989.

1°). Politique budgétaire :

Pour rétablir l'équilibre des finances publiques, les autorités par le biais de l'ajustement structurel ont envisagé d'effectuer un contrôle très rigoureux sur les

dépenses d'investissement ainsi que sur les dépenses de fonctionnement et de transfert (voir plus haut présentation des différents programmes d'ajustement) .

Cette surveillance a eu pour effet de réduire la consommation publique des biens et services et donc la demande adressée aux entreprises fournisseurs, de contenir les salaires, donc de contraindre la demande privée, de diminuer les transferts. Des ajustements répétés de prix de biens de grande consommation seront opérés. Le pouvoir d'achat du monde rural sera également affecté par la baisse en termes réels du prix au producteur. Tandis que le pouvoir d'achat des consommateurs et la demande privée chuteront à cause des augmentations de prix à la consommation. Il est à noter également que la limitation des crédits à l'économie a elle aussi eu un effet similaire de contrôle du niveau de la demande.

C'est pourquoi la deuxième phase du programme d'ajustement structurel sera essentiellement axée sur une politique financière tournée vers la relance de l'économie, le rétablissement de l'épargne publique, et l'optimisation de son utilisation. Ces objectifs se traduiront par des actions en vue de l'augmentation des recettes ; de la maîtrise des dépenses mais aussi de l'apurement des arriérés de l'Etat.

a). Les dépenses :

Une option sérieuse sera prise dans le sens de la maîtrise et de la réduction des dépenses. Son taux d'accroissement annuel doit être ramené à 5,6%. Ainsi l'accent sera mis sur le contrôle des effectifs de la fonction publique. La préoccupation était dès lors:

- l'apurement des effectifs de la fonction publique ;
- le non remplacement des départs à la retraite et l'encouragement au départ volontaire en vue d'une réinsertion dans les secteurs productifs et de promouvoir l'initiative privée ;
- la limitation du recrutement pour l'essentiel aux seules écoles de formation.

Le gouvernement a en outre décidé de réduire très sensiblement les subventions qu'il accorde aux entreprises du secteur parapublic qui devront améliorer leur gestion et pratiquer une politique tarifaire qui les rendront plus indépendantes vis à vis de l'Etat.

b). Les mesures prises en matière d'emploi et de salaires :

Les mesures prises visent à réduire progressivement la part des traitements et salaires, dans les recettes fiscales. Pour les années budgétaires ci-dessous indiquées. Le niveau maximum souhaité du ratio de traitements et salaires/recettes fiscales s'établit comme suit:

. 1986/87	58,0. %
. 1987/88	54,5 %
. 1988/89	51,4 % .

Cette politique d'assainissement se fera par la mise en oeuvre d'un important train de mesures. Déjà en 1986/87, le non remplacement des retraités a permis de réduire les effectifs de mille (1000). Pour les années ultérieures le gouvernement arrêtera les dispositions permettant de maîtriser le volume des effectifs. Pour ce faire il s'emploiera à :

- ne plus recruter du personnel hormis celui sortant des écoles de formation ;
- réduire concomittamment les entrées dans ces écoles ;
- poursuivre la recherche de moyens d'incitations au départ volontaire des fonctionnaires et d'"encourager à l'anticipation des retraites pour les plus de 50 ans".

Le gouvernement a arrêté un certain nombre de décisions destinées à assainir la gestion des effectifs et de la masse salariale dont les principales sont:

- l'examen général de l'organisation et de la gestion de la fonction publique ;
- permettre la maîtrise du profil des agents en vue d'un redéploiement ;

- pour une définition de la répartition des effectifs par rapport aux objectifs et aux fonctions de l'administration ;
- la structuration du service central de la solde :
 - . pour un meilleur contrôle budgétaire,
 - . pour un meilleur contrôle de gestion,
 - . pour lui donner les moyens de contrôle de la position des agents sur le territoire national ;
- identification des effectifs "retraitables". Une pyramide des âges des agents en distinguant les fonctionnaires des non fonctionnaires, devrait permettre une plus grande efficacité dans les opérations d'admission à la retraite ;
- l'apurement du fichier: l'opération d'apurement des effectifs devrait permettre de mieux identifier les agents en situation irrégulière.

Les conséquences de cette politique d'assainissement seront examinés à travers le marché du travail.

2°) Politique monétaire :

la balance des paiements est une résultante en matière de politique économique, cela signifie que les mesures aptes à influencer son évolution sont du domaine des finances publiques, des prix et salaires mais également de la Monnaie et du Crédit. De ce fait, l'adoption d'une nouvelle politique de Monnaie et du Crédit devenait un impératif dicté par l'expansion monétaire qui a prévalu.

L'évolution des contreparties de la masse monétaire devait être en harmonie avec celle du P.I.B. pour que l'activité économique contemporaine (la monnaie comme moyen de transaction) ne soit pas à l'étroit mais aussi pour que l'activité future (la monnaie comme réserve de valeur) ne soit pas handicapée. Pour cela, il fallait d'une part imposer à la masse monétaire l'évolution que dicte la création de la valeur au sein de l'économie et d'autre part influencer dans la composition de cette masse monétaire dans le but d'assurer un financement adéquat de l'effort de développement ; cela revenait à favoriser une croissance de la part de la quasi-monnaie dans la masse monétaire totale. La politique expansionniste de la monnaie et du crédit n'a guère permis de réguler l'économie bien au contraire le financement du Trésor par le système bancaire et le

financement de la consommation par le crédit ont contribué au gonflement de la demande finale et à la dégradation de la position extérieure du pays. Ainsi entre 1973 et 1979 cette politique du crédit a connu une croissance de 20% par an en moyenne.

Le Programme d'Ajustement mis en oeuvre visera le rationnement du crédit. Cette politique de restriction du crédit devait être en harmonie avec la politique budgétaire mise en oeuvre par ailleurs. Ainsi, non seulement des limites sont fixées pour le crédit intérieur mais un plafond est fixé pour les crédits à l'Etat permettant ainsi d'éviter que celui-ci ne satisfasse ses besoins d'emprunts bancaires au détriment du secteur privé.

De fait l'évolution monétaire en 1986 fait ressortir une progression de la masse monétaire de 11,1% plus importante que celle enregistrée l'année précédente (4,5%), une amélioration de la position extérieure du Sénégal et une contraction de l'encours du crédit intérieur de 0,2%.

La masse monétaire s'est établie à 333,5 milliards de F.CFA en 1986 contre 300,1 milliards l'année précédente, enregistrant une hausse de 33,4 milliards due, pour l'essentiel, au comportement satisfaisant de la position extérieure du Sénégal.

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires ont connu une amélioration de 60,6 milliards passant de -293,7 à -233,1 milliards de F.CFA entre 1985 et 1986. Ce résultat est imputable aussi bien à la Banque Centrale qu'aux Banques primaires. S'agissant du crédit intérieur net, il s'est légèrement contracté en 1986 (553,1 contre 554,2 milliards de F.CFA en 1985). Son évolution reste encore marquée par la poursuite de la politique restrictive du crédit. Les autres éléments nets, pour leur part, se sont situés à 13,5 milliards l'année précédente.

3°) Plan d'action relatif aux départs volontaires :

L'objectif visé par le gouvernement est le plafonnement de la masse salariale à 125 milliards de F.CFA à partir de 1991, le recrutement annuel se limitera à 316 agents par an, en dehors de l'éducation nationale où des redéploiements sont envisagés. Le plan de réduction des effectifs de la fonction publique par l'incitation au

départ volontaire de quelque 4.879 fonctionnaires, cible des catégories bien déterminées. Les agents visés appartiennent aux hiérarchies B et C travaillant dans les ministères, à l'exception de la santé, de l'éducation nationale et des forces armées.

Les cibles sont classées suivant les tranches d'âges en trois groupes : les âgés de moins de 30 ans ; ceux qui sont entre 31 et 46 ans et les "doyens" totalisant 46 ans et plus. L'ensemble des fonctionnaires dont le départ est recommandé dans les différentes tranches d'âge concernées par le programme s'élève à 15.755.

Selon les études (mission de pointage du Bureau Organisation et Methodes, BOM, enquêtes exploratoires), il existe 20% de sur-effectif dans les ministères visés par l'opération. Les sur-effectifs se répartissent ainsi qu'il suit d'après les tranches d'âges :

- 610 agents de moins de 30 ans,
- 1.900 agents ayant entre 31 et 41 ans,
- 434 âgés de plus de 46 ans.

Les premières pourront faire, dans certains cas, l'objet de nomination avec les départs volontaires; les seconds sont mis en disponibilité spéciale et auront droit aux avantages prévus pour les départs volontaires; les dernières seront mis en retraite anticipée. Tous ceux qui seront identifiés comme agents en sur-effectif sont désignés sous le vocable de "STRUCTURES".

Parallèlement à cette procédure, le plan d'action compte faire partir 1.013 fonctionnaires âgés de 31 à 45 ans et non touchés par la restructuration et qui démissionneront par le moyen de l'incitation au départ volontaire avec des primes dans le cadre de l'IDV (Incitation aux Départs Volontaires). 1.532 agents non touchés par la restructuration entre 45 et 52 ans ou plus seront dans le lot des pré-retraités compte tenu de leurs âges.

I.2. L'APPREHENSION DES DESEQUILIBRES AU NIVEAU DU MARCHE DU TRAVAIL :

Sur le marché du travail, les déséquilibres quantitatifs peuvent être appréhendés aux niveaux des individus et des ménages.

I.2.1. LES DESEQUILIBRES AU NIVEAU DES INDIVIDUS :

Dans la plupart des pays africains, la capacité d'absorption de l'emploi s'est détériorée au cours des années récentes. Ce déséquilibre s'est également accentué dans les zones urbaines au cours des années 1980.

L'une des manifestations de cette réduction dans la capacité d'absorption de l'emploi urbain est le déclin de l'emploi dans le secteur moderne public. A cet égard, la prise en compte des transformations institutionnelles précédemment décrites permet de fournir quelques éléments d'analyse.

les nouvelles politiques macro-économiques affectent sensiblement l'évolution de l'emploi public. En effet, une fraction importante de la main-d'oeuvre des entreprises publiques est concernée par le mouvement de restructuration.

I.2.1.1. EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE ET DES SALAIRES DE 1978 A 1989 :

L'évolution annuelle de l'effectif des employés de la fonction publique en valeur relative a été très ralentie à partir de 1984/85 (période de mise en oeuvre du PREF) voire même négative en 1986/87 (-2,19%) et en 87/88 (- 0,21%) et le pourcentage d'emploi pour 1.000 habitants a connu un fléchissement durant la même période. De 1972/73 à 1988/89, on note en moyenne 10,1 emplois sur 1000 hbts. Ce qui met en évidence l'impact des mesures entreprises par les autorités sénégalaises en vue de réduire les effectifs et la masse salariale qui, en F constants base 67, a décliné en passant de 26,125 milliards F.CFA en 1983/1984 à 22,504 milliards F.CFA en 1986/1987. Tandis que le salaire moyen en F. constants toujours base 67 subissait une diminution régulière durant la même période, il passe ainsi de 32.545 F.CFA (1983/1984) à 27.510 F.CFA (1986/1987), (voir en annexe Tableau .3.).

Le SMIG horaire en francs courants passera de 50,60 F.CFA en 1971 à 72,87 F.CFA en 1974 pour se stabiliser à 107,85 F.CFA jusqu'en 1979. A partir de cette date, il connaîtra une croissance régulière jusqu'en 1985 passant de 107,05 à 183,75 taux auquel il se maintiendra jusqu'en 1988.

En francs constants de 1967 le SMIG horaire évoluera de 45,54 F.CFA en 1971 à 47,60 F.CFA en 1974 soit une augmentation de 4,52 %. Cependant, la stabilité relative qu'on a constaté en F. courant de 1974 à 1979 est infirmée par une évolution erratique durant la même période en francs constants. Au niveau du SMIG en francs courants, on observe une croissance lente mais régulière de 1979 à 1983 date à partir de laquelle il reste constant jusqu'en 1988, tandis qu'en francs constants, on peut noter au contraire une regression quasi régulière à partir de 1980 à 1988 (voir en annexe Tableau .5.).

A travers ces tableaux il apparaît nettement que l'évolution du SMIG horaire a été beaucoup plus défavorable depuis le démarrage des programmes d'ajustement (1979). Cependant le salaire horaire ajusté en francs courants comme en francs constants connaîtra une amélioration du SMIG à partir de 1986.

Au niveau de l'évolution de l'effectif et du salaire des salariés permanents du secteur moderne, il apparaît au travers du tableau.6 que la réduction des effectifs a le plus touché la catégorie des ouvriers. Ceux-ci représentaient 91,7 % des employés du secteur moderne en 1974, ils ne représentent plus que 66,76 % en 1987. Cependant la masse salariale qui leur était allouée en 1974 et qui s'élevait à 76,22 % du total, ne représente plus que 44,97 % en 1987. Et pourtant la proportion allouée aux catégories comme celles des cadres supérieures et des techniciens supérieurs n'a fait qu'augmenter voire doubler. C'est ainsi que la catégorie des cadres supérieurs qui ne représentent que 2,31 % environ de l'effectif global perçoit 10 % de la masse salariale globale du secteur moderne (voir en annexe Tableau .6.).

Ensuite, les déséquilibres sur le marché du travail semblent affecter différemment les catégories de main d'oeuvre. Le tableau.7 tend à montrer que les licenciements sont à peu près proportionnellement repartis selon la part relative des catégories professionnelles.

Par exemple, dans les quatre entreprises concernées, 50,8% des travailleurs étaient des ouvriers qualifiés, et la proportion de cette catégorie licenciée a été de 55,5%. En réalité, ce résultat doit être relativisé en tenant compte des reclassements opérés dans la fonction publique. En effet, il apparaît que les reclassements dans la fonction publique concernent essentiellement les cadres. Il en est ainsi parce que la proportion des fonctionnaires titulaires est beaucoup plus élevée parmi les cadres que parmi les autres catégories professionnelles. Malheureusement, les enquêtes au niveau des entreprises sont assez imprécises sur ce point. Le seul cas où l'on peut appréhender ce phénomène en recoupant plusieurs sources d'informations est celui de la SODEVA. Dans cette société, 718 personnes ont été licenciées, dont 484 semi-qualifiées ou qualifiées et 234 cadres. Par ailleurs, sur ces 718 personnes licenciées, 169 d'entre elles sont des titulaires. Or, 168 cadres et 1 ouvrier ont été reclassés dans la fonction publique. Cet exemple est en fait assez représentatif des conséquences sociales du phénomène de la restructuration. Les catégories professionnelles qualifiées ou peu qualifiées sont les premières victimes de la restructuration des entreprises publiques au Sénégal, parce que leur part relative dans le personnel contractuel est la plus forte. Pour les quatre sociétés prises en considération dans le tableau 7, on peut constater que le maintien réel dans l'emploi est proportionnellement deux fois plus important pour les cadres que pour les employés qualifiés. Si l'on ajoute que les premiers sont les diplômés de l'enseignement supérieur, ceux qui ont eu davantage accès au système éducatif sont finalement proportionnellement moins vulnérables.

I.2.1.2. PERTES D'EMPLOIS : de 1981 à 1987 :

Le patronat sénégalais eu gain de cause face aux pouvoirs publics avec la promulgation de la loi 191 qui instaure d'office le travail journalier, à cela s'ajoute les avantages du code des investissements et toute une panoplie de dispositions juridiques adoptées sur recommandation (directe ou indirecte) des institutions financières internationales. Le gouvernement appliqua rigoureusement son plan. L'encadrement rural vola en éclats. Encouragés par des textes de plus en plus tolérants, le patronat ne tarda pas à profiter en opérant de façon quasi permanente des déflations, des compressions, des fermetures d'unités

entières. La lecture attentive du tableau de déflations, montre que l'Etat est le plus grand déflateur avec environ 5.512 agents d'encadrement du monde rural remerciés entre 1982 et 1986 (voir en annexe tableau .8.).

Un an après l'entrée en vigueur de la NPA (1984), la recherche agricole fut touchée par la rigueur de la restructuration: 1.430 chercheurs et agents de l'ISRA en furent les victimes.

De 1983 à nos jours, on a enregistré au moins 4.037 emplois perdus dans le secteur de la pêche maritime, des brasseries en passant par les boulangeries. Bonneteries et confection, ce secteur a connu plus de 2.198 déflatés. Le secteur commercial et bancaire:

Banques :

. BIAO	150 déflatés,
. USB et BCS	55 déflatés.

Le secteur bâtiment et travaux publics (BTP), ce secteur a connu plus de 1.484 licenciements depuis sept (7) ans (ce chiffre pourrait être en deçà de la réalité).

Ces pertes d'emplois qui provoqueront assez de remous et de tensions sociales seront expliquées différemment suivant les acteurs impliqués directement ou indirectement dans le jeu. A ce titre il serait convenable de savoir les avis des uns et des autres.

Pourquoi déflate t-on au Sénégal ?

Les partenaires

le patronat, l'administration du travail et les syndicats n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le contenu qu'il convient de donner à la crise et sur les réponses adéquates:

* **LE PATRONAT**, suivant le secteur, parle des difficultés d'approvisionnement en matières premières, de l'insolvabilité des clients, de la lourde charge fiscale et sociale, du blocage des prêts que pratiquent les banques, du manque de débouchés, de la concurrence des bana-banas, de la facture énergétique, etc ...

- * **LES TRAVAILLEURS** : invoque la gabegie des patrons, leur incompetence, les scandales financiers, la présence d'expatriés.
- * **LES ARBITRES DES CONFLITS** : l'administration du travail avec ses inspecteurs, se positionne derrière les textes avec une neutralité très souvent contestée.

I.2.2.. LES DESEQUILIBRES AU NIVEAU DES MENAGES :

Nécessairement, les déséquilibres sur le marché du travail ne peuvent être réellement appréhendés que si l'on dépasse la dimension individuelle de l'emploi. A cet égard, l'enquête relative au Sénégal fournit quelques éléments d'appréciation, bien que sur ce point, l'information dont on dispose soit insuffisante.

A partir du tableau.9, on constate que 41,2% des personnes licenciées sont localisées dans des ménages où il ya au moins un autre actif. Certes, ce résultat doit être relativisé lorsqu'on prend en considération le sexe. En effet, plus de deux tiers des hommes licenciés étaient les uniques supports économiques, alors que pour les femmes, cette situation ne se rencontre que dans un cas sur cinq environ. Cette information est à rapprocher d'un autre élément, à savoir que les femmes licenciés ont proportionnellement moins retrouvé du travail. Dans ces conditions, la non insertion des femmes sur le marché du travail est, ceteris paribus, moins dramatique en termes d'emploi et de revenu puisque théoriquement une compensation peut avoir lieu par le biais des processus redistributifs. D'ailleurs, dans la société sénégalaise, la redistribution au sein de la famille se fait davantage de l'homme vers les femmes que l'inverse. Mais par contre, cela peut aggraver la situation des ménages où les hommes sont les seuls actifs.

La dernière colonne du tableau.9 indique la proportion de la main d'oeuvre totale ayant une ou plusieurs sources annexes de revenu. Il apparaît immédiatement que c'est parmi la catégorie des individus licenciés que la proportion de revenus annexes est la plus importante. Il est difficile d'expliquer de manière certaine ce phénomène, dans la mesure où ces sources annexes de revenu sont très diverses. Mais c'est un fait, que ces revenus annexes, majoritairement localisés dans des ménages d'un seul actif, sont, avec la structure du groupe, des éléments qui peuvent réduire la gravité de la crise sociale.

SECTION II : LE CHOMAGE :

L'appréciation du chômage est un exercice peu aisé à cause d'une part de sa définition et d'autre part de l'insuffisance des données statistiques fiables. Toutefois il sera abordé ici sous deux angles différents. Le premier nous permettra de déterminer le taux de chômage à l'échelle du pays. Ainsi, en 1988 la population active au Sénégal s'élevait à 2.308.490 habitants dont 2.031.640 d'actifs occupés contre 276.850 actifs inoccupés que nous considérons comme des chômeurs.

Le chômeur désigne souvent la personne qui est en âge de travailler qui ne travaille pas mais qui est à la recherche d'un emploi. Vu donc sous cet angle le taux de chômage au Sénégal s'élevait à 12% (11,99%) en 1988. Malheureusement nous ne disposons pas de données chronologiques à ce niveau.

Par ailleurs les chômeurs recensés sont ceux qui se seront fait inscrire auprès de la direction du travail en qualité de demandeurs d'emploi sans avoir satisfaction en terme d'offre d'emploi. Le tableau.10 nous donne la situation de l'effectif des chômeurs recensés de 1980 à 1988. La demande recensée se présente en deux catégories : les débutants, sont ceux qui sont à la recherche de leur premier emploi et les réinscrits sont ceux qui ne sont pas à la recherche de leur premier emploi. Au niveau de la masse des débutants on assiste à un découragement des inscrits à partir de 1984 car l'évolution de l'effectif, tout en étant erratique, restera en deçà de 10.000 alors qu'il aurait pu connaître un accroissement. Cela est dû au fait que le taux de satisfaction des demandes en terme d'offre d'emploi a considérablement fléchi depuis 1984 passant de 17% à 4% en 1988.

Chez les réinscrits, au contraire, on constate des niveaux de demande relativement plus élevés de 1985 à 1988 ce qui peut être probablement dû au fait qu'ils ont beaucoup plus d'espoir du fait de leur qualification ou de leurs expériences.

Toutefois l'explication adéquate aurait pu être donnée par la déglobalisation des offres entre débutants et réinscrits comme ce fut le cas avec la demande. De toute façon on voit nettement là les empreintes de la politique de blocage des recrutements amorcée dans le PREF et continuée dans le PAML.

CHAPITRE II : CONSOMMATION ET PRIX

Pour mesurer l'évolution d'ensemble des prix à la consommation familiale, le Sénégal utilise comme indicateur, l'indice des prix à la consommation.

L'hétérogénéité des groupes de consommateurs dont la structure de consommation présente une certaine dualité, amène à considérer deux types principaux d'indices, à savoir l'indice des prix à la consommation familiale du type traditionnel africain et l'indice des prix à la consommation du type européen.

SECTION I : INDICE DE PRIX A LA CONSOMMATION DE TYPE TRADITIONNEL AFRICAIN :

L'analyse ici, portera sur les données brutes concernant l'évolution de l'indice des prix à la consommation familiale de type traditionnel à Dakar, base fixe 100 en 1967, période de 1977 à 1991. (source: D.P statistique).

La population de référence de cet indice est l'ensemble des ménages dont le chef est titulaire d'un revenu inférieur à 100.000 F. CFA. Il est à noter que les célibataires "géographiques" et les célibataires vivant en groupe sont exclus du champ de l'indice.

L'indice moyen annuel de 1977 (226,9) à 1991 (485,9) a plus que doublé (114% environ) en 13 ans. Tandis qu'en termes de variation annuelle le taux a été régulièrement positif et extrêmement élevé entre 1982 et 1985. En valeur absolue, l'indice moyen annuel n'a fait que croître de 1977 (226,9) jusqu'en 1986 (520,6) où il atteint son maximum.

Cette évolution positive très marquée qui peut certes être imputée, en partie à la conjoncture économique, est surtout due à des mesures de politique économique entreprises dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS), dont la "vérité des prix" fut, sans doute, un élément très affectant pour l'indice général des prix.

Le gouvernement sénégalais a entrepris, au cours de la période, une politique vigoureuse d'ajustement des prix qui s'est traduite notamment entre 1980 et 1983, par une

augmentation de 22% du prix de l'huile d'arachide, de 15,6% du prix du sucre et de 56,7% de celui du pain. Le prix du riz a été augmenté à deux reprises de 23,8% en 1982 et en 1983. (cf. déclaration de politique générale Vol I et II, février 1987).

Cependant, cette politique vigoureuse de gestion de la demande n'a pu empêché la dégradation de la situation financière de l'Etat dont le déficit rapporté au PIB est passé de 3,0% en 1978/1979 à 7% en 1982/1983 avant d'être ramené à 4,3% en 1983/1984. (cf. publication de la Direction Prévision et Conjoncture, MEF).

L'évolution de l'indice moyen annuel des prix fut entre 1981 et 1986 pour des denrées alimentaires principaux comme les viandes de 64%, les poissons 78%, les céréales et produits à base de céréales 81,6%, les légumes frais 66,66% et les condiments 128,35%.

Ainsi, durant la période, les prix des produits ci-dessus indiqués ont été au moins multipliés par 1,5 en cinq (5) ans, avec les prix des condiments qui ont presque été multipliés par 2,3. Le fléchissement amorcé de l'évolution de l'indice moyen annuel des prix en termes de variation annuelle à partir de 1987, semble être attribué aux performances économiques obtenues en 1986 à la suite de la rigueur de gestion de la demande privée et des dépenses publiques. Il est alors considéré, qu'à cette date, l'économie présentait des signes de retournement des tendances déficitaires du passé qui allègent les pressions sur les devises et les ressources budgétaires. En conséquence, le taux d'épargne intérieure s'est redressé en passant à 7,4% (1986) contre 1,2% en 1985. 1986 est alors perçu comme l'année marquant l'arrêt de la dégradation de la situation économique du Sénégal, quoique dans un environnement international moins porteur de croissance.

SECTION II : INDICE DE PRIX A LA CONSOMMATION FAMILIALE DE TYPE TRADITIONNEL EUROPEEN :

L'évolution de l'indice des prix à la consommation de type européen a été positive en valeur absolue durant la période 1977 à 1991. Cette évolution a été beaucoup plus forte entre 1977 (267,4) et 1982 (440,9). C'est ainsi que la moyenne des variations annuelles durant la période s'élevait à environ 9,87%. Mais à partir de 1983 (9,4%) la

variation annuelle connaîtra une régression quasi régulière jusqu'en 1989 (0,1%), et la moyenne des variations annuelles se chiffrera à environ 5,83%, date à partir de laquelle elle s'élèvera à au moins 4%. Cet indice connaîtra donc dans son évolution deux phases régulières dont l'une ascendante et l'autre descendante.

De façon générale, l'augmentation des moyennes de prix des deux indices s'inscrit dans un contexte inflationniste mondial. L'impact du prix des importations sur le niveau général des prix sénégalais joue soit directement à travers les importations de produits alimentaires comme le riz ou le blé (20% des importations totales en 1985) ou de produits de consommation non alimentaires (20%), soit indirectement à travers le pétrole (22%), les biens d'équipements (14%) ou les biens intermédiaires (24%). Les résultats pour 1986 sont en nette amélioration grâce à la moindre hausse de prix mondiaux.

le niveau de vie au Sénégal apparaît donc largement influencé par les éléments extérieurs qui échappent au contrôle du gouvernement sénégalais. Toutefois, une politique volontaire de fixation de certains prix traduits différents objectifs économiques en introduisant une distorsion volontaire entre le prix mondial et le prix au Sénégal. L'exemple immédiat étant le riz dont le prix a été porté de 150 F.CFA à 160 F.CFA le kilogramme afin d'orienter la consommation nationale et de favoriser le développement des produits de substitution.

Par ailleurs le pouvoir d'achat du FCFA calculé sur la base d'une série de 1960 à 1991 et sur les indices des prix à la consommation de type européen à Dakar (présentant une série plus longue) a connu une dépréciation.

D'après les éléments fournis par les statistiques (confère annexe de la situation économique édition 1991, tableau 8), il ressort que 100 FCFA de 1960 permettent d'acheter un équivalent de 484 FCFA en 1983 et 667 FCFA en 1991. Autrement dit avec environ 280 FCFA de 1991 on n'a qu'un pouvoir d'achat de 100 FCFA en 1975.

Ce qui dénote une forte dépréciation de la monnaie au cours des années.

CHAPITRE III : LES REVENUS ET LA DEGRADATION DU NIVEAU DE VIE

SECTION I : LES REVENUS

L'augmentation des prix serait sans conséquence si les revenus avaient augmenté au même rythme. Pour autant que l'on puisse disposer d'informations, il ne semble pas que cela soit le cas. On analysera successivement l'évolution des revenus agricoles, celle des revenus des fonctionnaires et celle du secteur moderne privé.

1.1. REVENUS AGRICOLES :

Faute de renseignements directs sur le revenu des agriculteurs, on peut évaluer indirectement les ressources de ceux-ci à travers les volumes et leur prix d'achat au producteur.

Les volumes des récoltes dépend des conditions climatiques, ce qui introduit un aléa difficilement maîtrisable. Pour les prix, on observe une tendance à la croissance des prix d'achat au producteur. Ces prix, dans la mesure où ils sont fixés par les autorités sénégalaises, peuvent être utilisés soit pour encourager le développement de la production locale (riz), soit pour fournir des ressources publiques. Toutefois ces objectifs peuvent entrer en contradiction avec les intérêts immédiats des agriculteurs. C'est ce qu'on a observé pour l'arachide. Si le prix payé par la SONACOS est de 90 F.CFA le kilo, alors que le prix est de 110 F.CFA en Mauritanie et en Gambie, la production commercialisée et les livraisons officielles vont diminuer, cependant qu'il se développera un marché parallèle où se négocieront des quantités de plus en plus importantes d'arachides, à des prix plus proches des cours mondiaux et plus rémunérateurs pour les agriculteurs. Ceci explique que moins de la moitié des quantités récoltées soit effectivement livrée aux huileries. La maîtrise des revenus agricoles est très aléatoire.

Dans ces conditions il est particulièrement difficile de porter un jugement global sur l'évolution des revenus ruraux. Si, au Ministère du Développement Rural, on parle de "non dégradation des revenus" paysans, d'autres avis autorisés parlent d'une dégradation constante, depuis vingt ans, des revenus du monde rural, ce qui compte tenu de la hausse du niveau général des prix paraît plus que plausible.

1.2. REVENUS DES FONCTIONNAIRES :

Dans la fonction publique le blocage du recrutement et du gel des salaires ont été respectés, ce qui a limité l'augmentation de la masse salariale aux seules mécaniques de l'ancienneté, des promotions, etc... (pour plus de détails sur ce point voir le rapport de Xavier Greffe consacré aux travailleurs de la fonction publique).

Cette faible augmentation de la masse salariale conjuguée avec une hausse des prix plus rapide a abouti à une baisse du revenu réel ainsi que, le fait apparaître la comparaison des pourcentages d'évolution des salaires entre 1984 et 1985 :

	1984	1985
- augmentation des salaires les plus bas	0%	3,9%
- augmentation des salaires plus élevés	0%	0,6%
- augmentation des prix "européens"	9,5%	8,0%
- augmentation des prix "africains"	12,0%	13,0%

Il y a donc une dégradation très nette du pouvoir d'achat des fonctionnaires (cf. J. L'Allemand).

1.3. SALAIRES DU SECTEUR PRIVE :

Pour les revenus du secteur privé moderne, on ne dispose pas d'information quant à la répartition des salaires. Toutefois, la Direction de la Statistique calcul un revenu minimum théorique pour un manoeuvre célibataire de la région de Dakar. Ce revenu est établi à partir d'un panier de biens dont la composition a été fixé par un accord entre patronat et syndicat en 1958. Un taux de salaire horaire théorique est calculé en divisant ce revenu minimum par le nombre d'heures travaillées. L'nterêt de ce salaire théorique est de donner une indication sur l'évolution du revenu nominal qui compense la hausse des prix de sorte que le pouvoir d'achat reste constant. En effet, étant donné son mode de calcul, ce taux de salaire théorique intègre

les augmentations du coût de la vie par le biais de la hausse des prix des articles qui entrent dans sa composition. Cette composition étant fixe, le salaire minimum théorique correspond à une stabilité du pouvoir d'achat et donc à un niveau de vie inchangé.

La comparaison de ce salaire avec le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) effectif et avec l'indice des prix permet d'observer deux choses (cf. J. L'Allemand):

1°) On prend pour point de départ l'année 1980, parce que au début de cette année le SMIG effectif (133,81 F.CFA) est très légèrement supérieur au Salaire Minimum Théorique (128,17 F.CFA). A cette date on peut donc considérer qu'il y a parité relative du pouvoir d'achat de ces deux taux de salaire horaire. Entre le premier trimestre 1980 et le troisième trimestre 1986, le Salaire Minimum Théorique augmente de 84% tandis que le SMIG n'augmente que de 50% ; beaucoup moins que les indices de prix à la consommation européenne (+78% sur la même période) et africaine (+91%). Il y a donc une perte de pouvoir d'achat très nette du SMIG du fait de la hausse des prix, qui se traduit par un écart très croissant depuis 1982 entre le SMIG effectif et la valeur nominale qui correspondrait à un réel inchangé.

2°) Depuis 1982, le SMIG accuse un retard par rapport à la hausse des prix et par rapport au Salaire Minimum Théorique. Même si périodiquement le SMIG rejoignait effectivement le SMIT, l'accumulation répétée des retards de l'ajustement suffirait à diminuer le pouvoir d'achat des salariés.

La dégradation du pouvoir d'achat du SMIG est donc évidente. La comparaison avec l'évolution des indices des prix aussi bien qu'avec le SMIT établie clairement cette conclusion. On dispose là d'un indice de tension sociale disponible et régulièrement actualisé mais dont la qualité pourrait être améliorée.

En effet, le Salaire Horaire Théorique est calculé sur la base d'un panier qui a vieilli et qui inclut des articles qui ne sont plus utilisés ou qui ont disparu du marché. Depuis 1958 la consommation d'un manoeuvre célibataire de Dakar a évolué et elle intègre aujourd'hui des produits ignorés à cette date. Il conviendrait donc de revoir la composition du panier de référence. Cela implique

évidemment une consultation des intéressés puisque ce panier a été déterminé par un accord multilatéral des partenaires sociaux, ce qui peut poser des problèmes. Mais à terme, le gain en clarté qui résulterait d'une définition actualisée de ce salaire minimum Théorique serait supérieur aux inconvénients liées à la difficulté de cette mise à jour.

Une politique d'ajustement transparente ne peut que gagner en force de conviction, et suscitera d'autant plus facilement l'adhésion des intéressés que ses moyens seront explicites et affichés.

1.4. REVENUS DANS LE SECTEUR INFORMEL :

Pour terminer cette revue, il conviendrait de reconnaître l'évolution des revenus du secteur informel, mais sur ce point l'information est totalement absente. Les données citées par M.P VANDIJK dans le secteur informel à Dakar sont trop ancienne pour servir ici.

On pourrait envisager des sondages ponctuels, mais outre le coût de telles enquêtes il y aurait une incertitude sur la représentativité de l'échantillon retenu et absence de continuité des résultats obtenus (si l'échantillon non représentatif est lui même mouvant), ce qui interdirait toute comparaison diachronique des résultats obtenus.

1.5. REVENUS COMPLEMENTAIRES :

Il est possible de maintenir un revenu réel constant malgré la baisse du revenu régulier nominal en acceptant des heures supplémentaires. Sur ce point, des informations devraient pouvoir être obtenues auprès des organisations patronales. On peut aussi recourir à des activités de consultation, ou de faire du commerce à domicile. Cela est beaucoup plus difficile à quantifier. Un autre moyen limité, de pallier les difficultés passagères est, pour les salariés, de demander un sursalaire. Pour la fonction publique cette information existe, (cf. le rapport de XAVIER GREFFE sur les fonctionnaires). Pour les autres salariés il faudrait s'adresser aux banques pour connaître l'état de l'endettement des particuliers.

SECTION II : LA DEGRADATION DU NIVEAU DE VIE :

La hausse rapide des prix à la consommation combinée avec une progression plus lente où une stagnation des revenus entraîne mécaniquement une dégradation du niveau de vie.

Il serait très utile de disposer des données concernant la consommation des ménages pour apprécier cette baisse du niveau de vie. Les chiffres de la comptabilité nationale pour les années récentes correspondant à l'application du PAML ne sont pas encore disponibles. De plus la consommation des ménages étant obtenue par solde et non par estimation directe, sa valeur reste sujette à caution. On peut d'ailleurs penser que la baisse du niveau de vie affecte inégalement les différents groupes sociaux et que des données sur les consommations des différents groupes serait plus significative qu'une grandeur globale. Sur ce point aucune information n'est disponible actuellement mais on peut citer deux sources futures d'information.

Tout d'abord une enquête budget-consommation dont les résultats devaient être disponibles après que son financement aura été trouvé. Cette étude devait permettre la nécessaire révision des indices de prix à la consommation grâce à l'établissement d'une pondération des différents postes budgétaires. Pour le suivi des effets sociaux du PAML son utilisation sera moins facile si elle n'est pas actualisée périodiquement (mais le coût de telles enquêtes est assez élevé pour dissuader de les renouveler souvent).

Ensuite le Centre de recherche en matière de développement social (CAFRADES) à Lomé, étudie un panier minimum de consommation qui permettra de déterminer un seuil de niveau de vie. Ici encore une telle étude pourra servir de base, avec l'enquête budget-consommation pour réviser le mode de calcul du SMIT.

Cependant certains experts de la Banque Mondiale, dans le cadre de la dimension sociale de l'Ajustement ont tenté des formulations de mesures de la pauvreté très intéressantes qu'il serait pertinent de repasser en revue.

2.1. MESURE DE LA PAUVRETE

Ici, à défaut de données statistiques nous ferons un aperçu sur l'examen d'un moyen de mesurer la pauvreté effectuer par une mission d'étude de la Dimension Sociale de l'Ajustement de la Banque Mondiale. Cette mesure de la pauvreté se fera sur la base d'une catégorisation des populations pauvres. Pour situer les catégories de populations pauvres, deux conditions fondamentales doivent être évidemment réunies.

Tout d'abord, il faut avoir une certaine idée du "niveau de vie" afin de pouvoir différencier les ménages et les individus. Il faut ensuite choisir un "seuil" qui sépare ceux qui peuvent être considérés comme pauvres et non pauvres. Aucun de ces choix n'est simple.

Le niveau d'un ménage ou d'un individu est un concept pluridimensionnel qui englobe, en principe, chaque aspect de la consommation directe, ainsi que des services et des activités non consommables (voir Grootaert, 1983 et Sen, 1987). Le "panier" d'activités de consommation se compose de nombreux biens et services, alimentaires et non alimentaires, tandis que, de son côté, l'Etat fournit souvent des services, notamment de santé et d'enseignement, qui devraient être considérés comme autant d'éléments du niveau de vie même s'il est difficile de quantifier leur contribution par rapport à la consommation directe. Quelques tentatives ont bien été faites dans ce domaine, mais on admet que les embûches ne manquent ni au stade théorique ni au stade empirique. Aussi les auteurs de cette oeuvre ont préféré maintenir distincts les aspects du niveau de vie touchant à la consommation directe et ceux qui intéressent la satisfaction des besoins essentiels.

Mais, même dans le domaine de la consommation directe, la mesure du niveau de vie n'est pas facile. Le problème fondamental est de rendre compte de la complexité du type de consommation des différents biens et services par une formule pratique, généralement sous la forme d'un indicateur de niveau de vie. Pour la consommation l'analyse économique incite à utiliser les prix pour convertir le volume des quantités consommées typiquement en un chiffre unique de la dépense totale. Ceci conduit toutefois à négliger les aspects intertemporels, ce qui est évidemment un inconvénient majeur de toute analyse des structures du

niveau de vie et de la pauvreté reposant sur un instantané pris à un moment donné, et c'est un inconvénient auquel il est difficile de remédier dans la plupart des pays en développement, car ces derniers ne disposent pas de données longitudinales sur l'évolution des revenus des ménages.

Même si l'on s'entend sur une définition unique du "niveau de vie", il reste encore à savoir comment distinguer ceux qui peuvent être qualifiés de "pauvres" des "non-pauvres"; il s'agit, en d'autres termes, de choisir une ligne de pauvreté. C'est là une autre question controversée dans le domaine de l'analyse de pauvreté. Bien des tentatives ont été faites pour établir une telle ligne par exemple, par référence au minimum d'absorption nutritionnelle jugée indispensable. Mais la question de savoir si l'analyse nutritionnelle peut déterminer un tel seuil critique est amplement débattue ; et il s'y ajoute le problème de savoir comment traduire un tel seuil dans le domaine nutritionnel, par rapport à celui du domaine de la dépense par personne (voir Sen, 1987). Compte tenu de ces incertitudes, le choix d'une ligne particulière de pauvreté est nécessairement sujet à controverse et la meilleure solution serait de faire une analyse de sensibilité en utilisant des lignes de pauvreté distinctes à différents moments. Mais, si l'on analyse la pauvreté à des périodes durant lesquelles le revenu moyen de l'ensemble de la population varie, la ligne de pauvreté doit-elle varier elle aussi dans le cadre de cette analyse? Ceci soulève l'épineuse question de la pauvreté relative et de la pauvreté absolue. Bien que largement débattue entre experts, la question n'a toujours pas trouvé de réponse. Les auteurs se sont placés ici principalement sous l'angle de la pauvreté absolue car la perspective n'est pas celle d'une évolution à très long terme. Cependant ils ont présenté des analyses de sensibilité pour différentes hypothèses concernant l'évolution de la ligne de pauvreté. IL faut bien faire remarquer diront-ils, que dans le choix d'une ligne de pauvreté, l'apport du groupe de réflexion sur la dimension sociale de l'ajustement sera crucial dans la mesure où il pourra faire ressortir l'importance particulière de chaque ligne de pauvreté au sujet de l'action à mener.

Même si, il était résolu le problème que pose le choix d'une définition du niveau de vie et d'un seuil qui sépare

les pauvres des non-pauvres, il resterait encore à synthétiser l'information sur les niveaux de vie des pauvres. Ceci se fait d'habitude à l'aide d'un indice de pauvreté, chiffre unique qui cherche à exprimer les renseignements contenus dans la distribution globale du niveau de vie des pauvres. L'entreprise est évidemment difficile puisque certains renseignements seront inévitablement perdus dans l'opération même de synthèse.

L'indice de pauvreté le plus simple et le plus connu est le "ratio de pauvreté" ou "incidence de la pauvreté" qui n'est autre que le rapport du nombre de pauvres par rapport au nombre total d'individus dont se compose la population.

Ainsi, s'il y a n individus dont se compose la population. En outre, s'il y a n individus ayant des dépenses ou des revenus de Y_1, Y_2, \dots, Y_n , et qui sont classés par ordre croissant de sorte que la ligne de pauvreté sépare exactement q d'entre eux à l'extrémité basse, il se présenterait la situation suivante :

$$Y_1 \leq Y_2 \leq \dots \leq Y_q < Z < Y_{q+1} \leq \dots \leq Y_n \quad (1)$$

Il y a q individus pauvres, si bien que le ratio de pauvreté H , qu'ils ont dénommés aussi P_0 pour des raisons qui apparaîtront clairement un peu plus loin, est tout simplement :

$$P_0 = H = q/n \quad (2)$$

Bien que H soit l'indice de pauvreté le plus communément employé, il a été néanmoins critiqué, par Sen (1976) notamment, parce qu'il s'attache exclusivement au nombre des pauvres et non à l'étendue de la pauvreté. Ainsi, si la personne la plus pauvre devient encore plus pauvre, l'indice H n'en rendra pas compte puisque le nombre des pauvres n'aura pas varié. Une possibilité de remédier à cette difficulté consiste, en pratique, à élargir la mesure en faisant intervenir l'étendue moyenne de la pauvreté. Si l'on désigne par \bar{Y}_P le revenu moyen des pauvres, une mesure de l'étendue est fournie par le "ratio d'écart de revenu" :

$$I = \frac{Z - \bar{Y}_P}{Z} \quad (3)$$

qui définit simplement l'écart proportionnel de l'individu pauvre moyen par rapport à la ligne de pauvreté. En prenant le produit de H et I, ils prennent en compte à la fois le nombre de pauvres et de l'étendue de leur pauvreté. Ils appellent cet indice P_1 :

$$P_1 = H.I = \frac{g}{n} \cdot \frac{\sum_{i=1}^n Y_i}{Z} \quad (4)$$

L'indice P_1 , certes déjà meilleur que P_0 , a pour caractéristique de n'être sensible qu'à la situation de l'individu pauvre moyen ; il ne rend pas compte de celle des plus pauvres d'entre les pauvres. Foster, Greer et Thorbecke (1984) ont suggéré un élargissement qui englobe tout degré de préoccupation pour les plus pauvres à l'aide d'un paramètre x d'"aversion pour la pauvreté" :

$$P_x = \frac{g}{n} \cdot \text{SOMME}_{i=1}^N \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)^x \quad (5)$$

En termes simples, cette mesure élève l'écart proportionnel par rapport à la ligne de pauvreté à une puissance x dont la valeur exprime le degré de préoccupation causé par cet écart. Elle en fait ensuite la somme pour les pauvres et le normalise par rapport à l'ensemble de la population. On notera que quand $x = 0$, c'est à dire quand il n'y a aucune préoccupation au sujet de l'étendue de la pauvreté, P_x dans l'expression (5) tombe à P_0 dans l'expression (2), celle du ratio de pauvreté. C'est la raison pour laquelle H est appelé aussi P_0 . Si la préoccupation est uniforme au sujet de la profondeur de la pauvreté, c'est à dire si $x = 1$, on peut montrer que P_x dans l'expression (5) tombe au niveau de P_1 dans l'expression (4). Si x est supérieur à 1, par exemple si $x = 2$, la formule du (5) peut servir directement à construire un indice de pauvreté plus sensible à la situation des plus pauvres d'entre les pauvres. Ils se sont alors proposés de conduire l'analyse en utilisant la famille des P_x comme mesures de la pauvreté avec des valeurs alternatives de $x = 0, 1$ et 2 .

La méthode P_x de l'expression (5) n'est pas la seule utilisable pour faire intervenir la sensibilité à l'égard de la distribution parmi les pauvres eux-mêmes, en particulier de la situation des plus pauvres d'entre les pauvres. Sen (1976) suggère une autre mesure fondée sur le calcul du coefficient de Gini parmi les pauvres.

La famille de mesure P_x comporte des indices communément utilisés et elle est capable, par le choix de x , de représenter différents degrés de préoccupation à l'égard des pauvres. L'indice de Sen n'a pas cette faculté. La famille P_x a en outre l'avantage d'être décomposable en sous-groupes. Lors de la construction des profils de pauvreté pour un pays, il est important de décomposer des domaines d'intervention des pouvoirs publics en catégories afin d'examiner le profil de pauvreté en se référant à ces aspects. Supposons que nous divisions la population en catégories mutuellement exclusives et exhaustives. En affectant ces catégories des indices $j = 1, 2, \dots, M$, et en appelant $P_{j,x}$ la mesure de P_x calculée seulement pour le groupe j est K_j ; ($K_1 + K_2 + \dots + K_M = 1$), la mesure de P_x nationale est simplement une somme pondérée des mesures $P_{j,x}$ sectorielles :

$$P_x = \sum_{j=1}^m K_j P_{j,x} \quad (6)$$

Il est alors possible de calculer simplement la "contribution" de chaque secteur à la pauvreté nationale :

$$C_j = \frac{K_j P_{j,x}}{P_x} \quad (7)$$

Ces "contributions" donneront une bonne idée des lieux où se concentre la pauvreté dans le pays et elles peuvent servir de base à un dialogue sur les décisions à prendre.

Exemple, en Côte d'Ivoire, dans le cadre d'une décomposition de la mesure de P_x par région pour 1985. La contribution de la savane à la pauvreté nationale augmente en même temps que la valeur de x , par conséquent, la profondeur de la pauvreté y est un problème plus grave. Avec $x = 2$, les pauvres de la savane représentent plus de 50% de la pauvreté nationale, ce qui justifie l'intérêt porté par le gouvernement aux revenus des planteurs de coton dans cette région.

Kanbur (1988) a décomposé la population en cinq (5) groupes socio-économiques : agriculteurs d'exportation, producteurs vivriers, secteur privé moderne, secteur public moderne et secteur traditionnel.

Une information plus fine pour la formulation d'une politique consisterait à pousser plus loin la désagrégation afin de mettre au point un profil qui soit mieux en rapport avec les instruments de la politique (voir décomposition en groupes socio-économiques et par région).

On peut aussi faire une décomposition de la pauvreté par source de revenu. Des questions suivantes peuvent être posées : quelle est la part du revenu total des pauvres et de quel secteur provient-elle ? la réponse à cette question tirée des données de 85,86,87 et 88, présentera un intérêt capital pour la conception de mesure d'ajustement structurel relatives à la pauvreté.

Ainsi, l'une des raisons de la décomposition de la pauvreté afin d'élaborer un profil est qu'une analyse de ce profil peut signaler aux pouvoirs publics des moyens pour lutter contre la pauvreté.

La dégradation du niveau de vie n'est donc pas, dans l'état actuel des informations, mesurable directement par la consommation. Mais on peut disposer d'indicateur indirect. En effet, la baisse du revenu n'est point subie passivement par la population. Différents moyens existent pour pallier la baisse des revenus et la hausse des prix et maintenir le niveau de vie précédemment atteint, et l'importance du recours à ces différents moyens est sûrement un indice implicite des variations du niveau de vie. On a retenu ici quelques uns de ces moyens de conservation du niveau de vie sur la base de leur quantification possible.

2.2. LES DEMANDES D'AIDE SOCIALE :

En cas de difficultés économiques liées à des événements imprévus, le Ministère du Développement Social dispose de fonds pour aider des personnes ou des familles. Les variations du nombre de demandes d'aide qui lui parviennent offrent une mesure indirecte des difficultés de la population sénégalaise.

La direction de l'action sociale (MDS) distribue trois catégories d'aide : aide aux familles, aide à l'apprentissage des handicapés et aide à l'enfance.

2.2.1. L'AIDE AUX FAMILLES :

De 1983 à 1986, le nombre de demandes d'aide aux familles augmente tandis que diminue celui des demandes satisfaites et donc aussi le taux de satisfaction qui passe de 21,6% à 7%. On a là un indice apparemment clair d'une situation sociale de plus en plus difficile qui voit tout à la fois les demandes de secours croître et les fonds disponibles décroître en Franc constant du fait de l'austérité

budgétaire. Toutefois la baisse du taux de satisfaction est à nuancer en fonction de la nouvelle orientation de la politique d'aide de la direction de l'action sociale : si le montant total des aides n'a pas été relevé, les sommes allouées individuellement sont passées de 10.000 à 75.000 F CFA, pour financer des petits projets productifs, ce qui a réduits le nombre de demandes satisfaites.

La disparité selon le milieu rural ou urbain montre la sur-représentation des villes par rapport aux campagnes aussi bien quant aux demandes que pour les taux de satisfaction. Il y a là un biais systématique, caractéristique de l'inégalité des effets sociaux des politiques d'ajustement.

Si beaucoup de familles sont en situation difficile, il s'opère un premier tri en faveur de celles qui, pour des raisons diverses, connaissent la possibilité de demander une aide, et un deuxième tri au profit de celles qui font effectivement les démarches nécessaires (ce qui suppose de remplir un dossier et de réunir certains justificatifs). Cette dernière remarque incite à nuancer la signification du nombre de demandes d'aide : ce nombre de demandes n'a pas une signification absolue, il est seulement l'indice indirect de demandes potentielles, non formulées mais sans doute beaucoup plus nombreuses.

On remarque enfin que l'augmentation, comparativement beaucoup plus rapide des demandes d'aide issues des milieux ruraux, montrent bien la dégradation du niveau de vie des campagnes.

2.2.2. L'AIDE A L'APPAREILLAGE DES HANDICAPES :

les demandes satisfaites d'aide à l'appareillage des handicapés diminuent nettement depuis 1984. Ici encore on observe l'effet des restrictions budgétaires qui a conduit la Direction de l'Action Sociale à adopter de nouveaux critères d'aide : ne sont prises en charge que les personnes handicapées engagées dans une filière de réinsertion socio-professionnelle. on remarque aussi que la concentration des centres d'appareillage à Dakar est la meilleure information expliquant un nombre de demandes et un taux de satisfaction plus élevés qu'en milieu rural.

2.2.3. L'AIDE A L'ENFANCE :

L'aide à l'enfance prend deux formes : aide individuelle pour les orphelins et aide aux institutions d'accueil et d'éducation non conventionnelles (écoles coraniques).

Pour l'aide aux orphelins, le nombre de demandes augmentes, tandis que le nombre de demandes satisfaites retrouve en 1986 son niveau de 1983. Le taux de demandes satisfaites diminue donc entre 1983 et 1986. Comme, de 1983 à 1986 les sommes allouées ont augmenté moins vite que les prix, les sommes moyennes par orphelin ont baissé en valeur réelle.

Pour les institutions d'accueil, les demandes reçues, les demandes satisfaites et les sommes allouées ont augmenté très fortement entre 1983 et 1986.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE IV : SANTE

Les années cinquante (50) et soixante (60) ont été marquées par la disparition des grands fléaux tels que la maladie du sommeil, la peste, la variole et par une forte réduction d'autres affections. Cependant, des foyers de fièvre jaune, de choléra, de méningite cérébro-spinale apparaissent encore çà et là. On note la recrudescence de certaines maladies sexuellement transmissibles en particulier le SIDA. Le manque d'hygiène individuelle et collective, l'insuffisance de l'assainissement du milieu, sont en partie cause du mauvais état de santé de population. Il s'y ajoutent d'autres facteurs tels que l'insuffisance de production agricole, l'analphabétisme, les mauvaises habitudes alimentaires, le chômage et certains problèmes liés à la crise économique et à l'application des programmes d'ajustement structurel.

La santé n'est pas simplement et seulement le produit du développement social et économique mais aussi et surtout un facteur essentiel et un investissement pour le développement.

Les conditions générales de santé pour une population sont le résultat d'un vaste ensemble de facteurs complexes d'ordre biologique, environnemental, économique et culturel. Le niveau sanitaire des populations est aussi conditionner par les moyens, essentiellement le budget, les personnels médicaux et para-médicaux, les infrastructures sanitaires (hôpitaux, formations médicales, lits, ...) et les formes d'intervention (activités) pour des populations destinataires des soins : médecines préventive et curative, hygiène etc...

C'est ainsi que la réalisation des objectifs sanitaires dépend en grande partie des politiques, programme et stratégie de santé dans une perspective globale de planification de développement national.

SECTION I : BUDGET DE LA SANTE

Le secteur sanitaire tire ses ressources du budget général de l'Etat et des collectivités locales (communes, communautés rurales), des ONG des Associations d'émigrés et du secteur privé national.

1.1. PARTICIPATION DE L'ETAT :

Entre l'année 1979/80 et 1991/92 la proportion du budget national alloué à la santé a quasiment régressé avec de légers sauts dont le plus remarquable fut celui de 1990/91 (5,8%). Durant cette même période on peut remarquer que la part de budget sanitaire consacrée au personnel sanitaire a toujours été supérieure à 60%. Tandis que le budget sanitaire par habitant au cours de la période connaîtra une évolution erratique.

Cette évolution de la part du budget sanitaire dans le budget national qui n'a guère dépassé 6,2% avec un minimum de 5,1% est largement en deçà de la norme de 9% préconisée par l'OMS.

Selon certaines estimations, ce budget (hors médicament) représentait en 1980 au maximum 27% des frais totaux courants en dépenses de santé.

La politique sanitaire du Sénégal qui avait pour objectif majeur d'assurer la santé pour tous d'ici à l'an 2.000 intégrait comme objectif stratégique les Soins de Santé Prioritaire (SSP). Pour la réalisation de cet objectif, le Ministère de la Santé Publique avait élaboré en 1980 la Programmation Sanitaire du Pays (PSP) qui a été revue en 1984 en fonction du PAMLT, dans la perspective de réhabiliter que de renforcer prioritairement le patrimoine acquis afin d'accroître l'efficacité des investissements et la qualité des services et des soins. Pour cette fin l'espoir était que le budget de santé publique augmenterait aussi bien en termes réels qu'en proportion du PIB, que d'autre part les pays développés augmenteraient leur aide au développement en vue d'appuyer les politiques nationales de santé des pays en développement. Dans l'un ou l'autre cas cela ne s'est effectué de façon souhaitable du fait d'un environnement économique défavorable.

La situation aurait pu être catastrophique si recours n'était pas fait à des ressources complémentaires au plan intérieur et extérieur.

Au cours de la période de 1970/71 en 1988/89, les dépenses de fonctionnement du ministère de la santé en francs constants par habitant, ont diminué d'une manière que l'on peut qualifier de hautement préoccupante : 60%. Cette diminution se décompose ainsi : - 55,0 % au cours de la

période 1970/71 à 1984/85 et -10,6% au cours de la période 1984/85 à 1988/89.

La diminution des dépenses de fonctionnement en santé a été plus rapide que celle des dépenses du budget national. La part du budget de la santé dans le budget national a diminué passant de 9,1% en 1970/71 à 4,8% en 1988/89.

1.2. PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE :

En raison des contraintes budgétaires et l'objectif d'une accessibilité physique et fonctionnelle de tous aux services de santé il a été préconisé au Sénégal d'engager les communautés à contribuer aux fournitures de ressources financières, matérielles et humaines en vue de la création ou de l'amélioration de l'infrastructure en matière de santé et d'assainissement ; pour l'achat des médicaments essentiels et l'interressement des personnels de santé communautaire.

Il s'agit bien là d'une stratégie de conscientisation et d'implication des individus, des familles, des collectivités à la prise en charge de leur propre santé aussi bien dans la mise en oeuvre des programmes et activités que dans la repartition des coûts d'investissement et de fonctionnement.

C'est ainsi qu'en 1986, la participation communautaire s'est traduite :

- par la construction de 265 cases de santé, 53 maternités rurales, 61 postes de santé et 2 centres de PMI ;
- par l'achat de médicaments pour un montant de 172 millions de F.CFA.

Il faut noter que si cette participation communautaire est tant bien que mal salubre il risque de rogner fortement sur les revenus déjà très modestes des communautés locales si au plan économique des actions conséquentes ne sont pas menées pour sécuriser voire améliorer de façon substantielle leurs revenus.

1.3. PARTICIPATION DES ONG :

Les ONG apportent au secteur de la santé un soutien

considérable dans l'exécution des plans nationaux et principalement aux activités de soins de santé primaires, aux activités en faveur des handicapés, des femmes et des enfants, aux programmes de lutte contre les grandes endémies. Ce soutien se manifeste sous plusieurs formes : assistance technique, subvention de projets sanitaires ou de projets intégrés avec une composante sanitaire, construction, équipement, fourniture de médicaments, et de véhicules. Il est difficile de chiffrer à l'heure actuelle, cette participation qui est de toute évidence de l'ordre de plusieurs centaines de millions. Cependant force est de constater que le processus d'incitation à la participation communautaire, sous toutes ses formes, des populations rurales est beaucoup plus suscité par les ONG grâce à leur nature et à leur domaine d'intervention.

1.4. CONTRIBUTION DE L'EXTERIEUR :

Sous forme de prêt, de subvention, de don, cette contribution est à la fois importante par son volume et diverse par son ouverture à tous les domaines du secteur :

- appui financier et technique à la mise en oeuvre de la stratégie SPT ;
- soutien financier et technique au programme de développement de l'infrastructure et des équipements et des structures sanitaires, à la formation et à la recherche, au suivi et à l'évaluation ;
- coopération technique et financière pour rénover les hôpitaux, appuyer les services centraux, mener certaines études propres à redynamiser le système ;
- soutien technique, logistique et financier aux programmes de lutte contre les maladies.

La contribution des Etats amis est soit direct (du pays au Sénégal) soit par organisme ou organisation interposé et plus généralement les deux formules à la fois.

1.5. PERSONNEL DE LA SANTE :

La situation du personnel Ministère de la Santé Publique a connu une évolution significative en termes d'effectifs entre 1962 et 1978 passant de 3.857 à 7.794 agents. Durant

la période 1978 à 1990, le nombre des agents a diminué pour atteindre 5.502 en 1990 soit une diminution de 29,41%.

CATEGORIES	1970	1980	1988	1990	1992
Médecins	265	412	407(6)	407(3,57)	
Pharmaciens	63	139	200(2,9)	200(2,9)	
C. Dentistes	24	60	58(0,8)	58(0,8)	
ATM-TSS-TM	124	304	322	249	
Sages Femmes	256	326	474(27,2)	474(27,2)	
IE+Agents sani- taires	1.299	1.861	593(31)	593(31)	
Personnel So- cial	114	142	120	68	
Agents d'hy- giènes	1.761	2.802	2.152	2.107	593
Autres	3.318	2.916	2.310	1.691	
TOTAL	7.724	8.962	6.636	5.847	

L'évolution de l'effectif de toutes les catégories a connu un fléchissement à partir de 1980 pour reprendre de façon significative en 1988 (si ce n'est pas en 1885) c'est à dire date de démarrage du PAMLT qui a conduit à des réformes économiques tendant à limiter les effectifs et la masse salariale et à bloquer le remplacement des personnels admis à la retraite ou décédés. Au cours de la période 1970/83, l'indice du nombre de médecins dans le secteur public pour 100.000 habitants a subi une détérioration (-12,07%), qui s'est accentuée encore davantage au cours de la période 1983/88, (-19,4%).

L'indice du nombre de sage-femmes du secteur public pour 100.000 femmes en âge de procréer, se dégrade au cours de la période 1970/80 (-5,8%). Cependant, dans l'intervalle 1883/88, on observe une amélioration (19,4%), ce qui est bénéfique pour la santé de la mère et de l'enfant.

1.6. SOURCES CONSACRES A L'ENFANCE :

La mortalité infantile est une composante très importante de la mortalité générale ; d'où l'importance du suivi des facteurs qui ont une incidence sur la prévision des maladies de l'enfance. Le programme élargie de vaccination (PEV) est une composante des programmes de soins de santé primaire qui a commencé en 1981. Au cours de la période 1981/88, les taux de couverture de vaccinations des enfants

de moins d'un an présente une évolution hautement favorable et les taux atteints en 1986 et en 1987 sont supérieurs à 100%. Cependant en 1988, on observe une baisse dans la couverture des vaccinations qui est très préoccupante pour la rougeole et la fièvre jaune notamment (2,8%).

La réhydratation par voie orale (RVO) comme traitement contre la diarrhée, est un autre programme de santé destiné à l'enfance qui pourrait avoir un impact positif sur la santé des enfants.

Selon l'enquête démographique et de santé, en 1986, le pourcentage d'enfants de 0 à 4 ans qui ont eu la diarrhée dans les deux dernières semaines avant l'enquête est de 38%, c'est à dire, environ 483.000 enfants. Il convient de préciser qu'un enfant peut souffrir de diarrhée plusieurs fois en un an et, qu'à chaque fois, il peut avoir besoin d'un ou de plusieurs sachets de réhydratation. On note que le nombre de sachets de réhydratation orale (SRO) qui a été distribué, est très faible par rapport au nombre de sachets nécessaire pour soigner les cas de diarrhée chaque année et de surcroît, son évolution a été très irrégulière.

SECTION II : LINFRASTRUCTURES :

Le nombre d'hôpitaux est passé du simple au double en treize (13) ans. On en comptait huit (8) en 1970 et seize (16) en 1983.

Entre 1983 et 1989 ce dernier chiffre n'a pas évolué.

La situation des établissements de santé en 1991 se présentait comme suit :

- 17 hôpitaux dont 6 dans la région de Dakar. A l'exception de Fatick et Kaolack, chaque région dispose au moins d'un hôpital. Le réseau hospitalier est renforcé d'un centre de traumatologie et des urgences situées à Dakar. On compte également 52 centres de santé, 700 postes de santé, 502 maternités rurales, 1665 cases de santé, 10 secteurs de grandes endémies, 4 instituts spécialisés (IHS - INH - ILAD - IPS), 1 dispensaire itinérant ophtalmologique (DIOP), 3 villages psychiatriques, 13 léproseries, 1 centre d'appareillage, 1 centre d'éducation et de réadaptation d'enfants handicapés physiques, 1 service de lutte anti-parasitaire, 2 polices sanitaires aux frontières et 10 services régionaux d'hygiène.

Par ailleurs, il existent 255 dépôts pharmaceutiques privés, 125 publics, 129 officines et 3 grossistes répartiteurs de médicaments importés ou produits localement ayant des succursales dans les régions.

Dans le secteur privé on dispose de 32 cliniques et de 272 cabinets médicaux, presque tous situés dans la région de Dakar.

La répartition du nombre d'habitant par structure sanitaire en 1988 et 1990 a évolué de la manière suivante :

STRUCTURES	1988	1990
Hôpitaux	1/443.809 hbts	1/469.010 hbts
centres de santé	1/151.084 hbts	1/156.300 hbts
postes de santé	1/10.775 hbts	1/11.284 hbts
cases de santé	1/5.040 hbts	1/4.507 hbts

Ces indicateurs montrent que la couverture des hôpitaux, centres et postes de santé ne s'est pas améliorée en deux (2) ans du fait que leurs nombres ont augmenté moins vite que la population.

la norme proposée par l'OMS et d'un hôpital pour 150.000 habitants et d'un centre de santé pour 50.000 habitants. En 1989, 6,4 lits d'hôpitaux étaient pour 10.000 habitants soit une légère hausse de 0,8% par rapport à 1988. Toujours en 1989, le ratio était de 8,7 lits de maternité pour 10.000 femmes en âge de procréer, soit une diminution de 0,1% par rapport à l'année précédente.

Après le recoupement de plusieurs sources disponibles à savoir le fichier du MPAS, les PDDS, la liste du personnel de la faculté de Médecin (1991), les capacités (lits) suivante ont été obtenus :

SECTEUR	HOPITAUX	CENTRE DE SANTE	POSTE DE SANTE	TOTAL
PUBLIC	3.645	1.751	2.014	7.410
PRIVE	766	-	-	766
TOTAL	4.411	1.751	2.014	8.176

En terme de construction d'hôpitaux, le nombre passa de 8 en 1970 à successivement 12 en 1980, 14 en 1982, et 16 en

1983 date à la partir de laquelle jusqu'en 1989 il n'a plus évolué pour se fixer à 17 en 1990 et 1991. Tandis que le nombre de lit a regréssé de 1980 à 1982 passant de 3.285 à 3.245 et il connaîtra une évolution positive de 1983 (3.519) à 1991 (4.411).

Les centres de santé dont le nombre n'a pas beaucoup évolué de 1983 (45) à 1990 (48) ont eu un effectif croissant.

Au cours de la période 1970/84 l'évolution des indices du nombre d'infrastructures sanitaires par habitant est hautement fluctuant ; cependant il peut se caractériser de la manière suivante :

- l'indice des hôpitaux publics et privés présente une amélioration : il augmente de 35,7% (GR 2.1);
- l'indice des centres de santé publics montre une détérioration il diminue de 7,5% (GR. 2.2) ;
- l'indice des postes de santé publics et privés, municipaux et privés reste pratiquement constant : il augmente de 0,9% (GR 2.3).

Au cours de la période 1984/88 qui correspond à celle du début du PAMLT on observe les faits suivants :

- une détérioration de l'indice des hôpitaux (- 11,2%) ;
- une détérioration qui continue (à un rythme plus élevé) pour l'indice des centres de santé (7,2%);
- une amélioration pour l'indice des postes de santé (4,7%) du fait de l'importance de la participation locale.

L'évolution globale des cases de santé n'est pas connue. Cependant, au cours de la période 1983/88, l'indice présente une amélioration substantielle (39,2%), (voir GR 2.3. bis, page 13).

2.1. LITS DES HOPITAUX ET DES CENTRES DE SANTE

Au cours de la période 1970/84, les indices du nombre de lit des hôpitaux et centres de santé par habitant subissent une détérioration de la manière suivante :

- l'indice du nombre de lits (les lits de maternité non compris) pour 10.000 hbts, diminue de 24,1% (GR 2.4).
- l'indice du nombre de lits dans les maternités urbaines pour 10.000 femmes en âge de procréer, baisse de 31,6% (GR 2.5).

Au cours de la période 1984/88, ces indices ont continué à se dégrader (à un rythme annuel plus grand), de cette façon:

- l'indice des lits diminue de 15% ;
- l'indice des lits dans les maternités urbaines diminue de 22%.

L'évolution du nombre de lits dans les maternités rurales n'est pas connue, cependant, il semble que ce nombre ait considérablement augmenté au cours des dernières années.

2.1.1. Les hôpitaux

Entre 1960 et 1988, le nombre des hôpitaux est passé de 7 à 18. Six (6) sont situés dans la région de Dakar. A l'exception de Fatick et Kolda, chaque région dispose d'un hôpital. Le réseau hospitalier est renforcé par le nouveau centre de traumatologie et urgences situé à Dakar. Malgré ces efforts, l'indice lit-population a subi une nette dégradation passant de 1294 à 2109.

2.1.2. Les centres de santé

On compte 142.000 hbts/centre de santé. Le nombre de centre de santé est encore insuffisant. L'effectif est passé de 34 à 47 entre 1960 et 1988 mais la plupart rencontre des difficultés en matière d'hospitalisation et de prise en charge des urgences obstétrico-chirurgicales. L'indice lit-population est passé dans la même période de 4064 à 8695. Entre 1977 et 1987, cinq (5) nouvelles unités ont été implantées dans la région de Dakar.

Dans le secteur privé on disposait de 25 cliniques et de 272 cabinets médicaux presque tous situés dans la région de Dakar.

2.1.3. Les postes de santé

En 1988, on comptait, en moyenne, 11.500 hbts/poste de santé. Il existe d'importantes disparités régionales (6.400 hbts/poste pour Dakar). Depuis l'indépendance le nombre des postes de santé a été multiplié par trois passant ainsi de 201 à 609 en 1986. En 1985, sur 609 postes, 581 étaient fonctionnels dont 437 relèvent du MSP, 85 du privé catholique, 59 des municipalités. En 1988, le nombre de postes de santé est passé à 659. Cet accroissement est dû à l'effort conjugué du secteur public, du secteur privé catholique, des collectivités locales et de la population. On a, en plus, que depuis une décennie, l'Etat n'a pas construit de postes de santé. D'autre part le privé lucratif dispose de 42 postes et de 32 infirmeries.

2.1.4. Les infrastructures communautaires

Elles se sont développées depuis 1978 :

- les maternités rurales sont passées de 169 à 502 entre 1978 et 1988,
- les cases de santé: on compte 5200 hbts/case de santé. Elles sont passées de 200 à 1409 entre 1978 et 1988,
- les pharmacies villageoises : elles sont transformées en cases de santé. Ces infrastructures dépendent du village ou de la communauté rurale. On note, depuis 1978, un accroissement significatif du nombre de ces structures grâce à l'assistance internationale et des ONG dans le cadre des projets pilotes.

SECTION III : IMPORTATIONS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES :

Selon certaines estimations, la valeur des importations de produits pharmaceutiques et de médicaments représentait en 1980, 29% de la valeur des dépenses totales courantes en santé.

Au cours de la période 1970/84, les importations des produits pharmaceutiques et de médicaments mesurées en grammes par habitant ont enregistré une évolution favorable, puisqu'elles ont augmenté de 31,5%.

Postérieurement, au cours de la période 1984/87, on observe un changement dans la tendance : ces importations diminuent en effet de 4,6%. L'évolution des importations en francs constants par habitant est très similaire à l'évolution en gramme par habitant, une diminution de 35,6% au cours de la période 1970/84 et 3,5% de 1984 à 1987.

Ce dernier indicateur comporte une double comptabilisation puisque le budget de la santé inclut une rubrique de médicaments qui, en 1984/85, représentait 7,4% de ce budget. Cette double comptabilisation n'est pas gênante parce qu'elle ne concerne que les produits importés dans cette proportion déjà indiquée.

SECTION IV : ETAT DE SANTE

4.1. MORTALITE

Il convient ici de rappeler qu'il n'existe pas de série de courte périodicité qui soit fiable et actualisée. C'est ce qui explique que la mortalité n'a pas été analysée dans cette étude.

4.2. MORBIDITE

Dans ce tableau de bord, seules quelques maladies transmissibles ont été retenues. Il s'agit de la morbidité traitée dans certains établissements de santé. Ces maladies ont été choisies à cause de leur importance dans les causes de morbidité parce qu'elles sont soumises à un système de surveillance épidémiologique spéciale, ce qui donne une plus grande fiabilité aux statistiques les concernant; cependant celles-ci souffrent d'un manque d'actualisation.

Au cours de la période 1974/83, les taux d'incidence de la rougeole, la coqueluche et la poliomyélite diminuent considérablement (entre 40% et 61%). Le tétanos aussi a diminué quoiqu'en proportion moindre (25,3%). Puis, au cours des deux années suivantes, 1983/1985, l'incidence de ces maladies a continué à diminuer à des taux encore plus élevés sauf pour la rougeole dont la diminution a été plus lente.

Ces indicateurs montrent que la couverture des hôpitaux, centres et postes de santé ne s'est pas améliorée et elle

reste très largement en deçà de la norme préconisée par l'OMS, c'est à dire un (1) hôpital pour 150.000 habitants et un centre de santé pour 50.000 habitants. Ainsi de façon générale la couverture sanitaire s'est dégradée sous l'effet de la restriction budgétaire effectuée dans le cadre du PAS. Cette dégradation aurait été plus accentuée s'il n'y avait pas eu dans une certaine mesure la participation de la population et l'assistance des ONG et autres. Si il est donc souhaité que la population participent à la couverture sanitaire, il faudrait au préalable qu'il y'ait une amélioration des revenus de celle-ci, si non elle risque d'être spoliée de ses maigres ressources (déjà insuffisantes), ce qui aboutira davantage à une détérioration considérable de son niveau de vie.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE V : EDUCATION

L'évolution du système éducatif au Sénégal a été marquée :

1°) par la recherche d'un accroissement des capacités d'accueil pour répondre à une demande toujours croissante, mais aussi au besoin de former des cadres compétents capables de promouvoir le développement ;

2°) par le souci d'adapter l'ensemble du système éducatif aux réalités socio-culturelles du pays, ce qui va se traduire par la mise en place de deux réformes. La dernière, qui a débuté par la convocation des Etats généraux de l'Education en 1981, a proposé une refonte globale du système éducatif, dont la mise en oeuvre commencera au cours du VII^{ème} Plan de Développement Economique et social.

SECTION I : BUDGET DE L'EDUCATION

La part de l'Etat consacrée à l'éducation qui fut de 23,2% pour 1980/81, n'a guère dépassé ce taux qu'en 1989/90 et 1990/91 où elle fut respectivement de 25,1 à 26,8%. Tandis que la part des dépenses d'éducation en pourcentage du PIB a évolué de 1980/81 et 3,4 et 4,3 (taux de 1980/81), c'est dire qu'elle a toujours été inférieure ou égale, jusqu'en 1990/81.

1.1. : DEPENSES D'EDUCATION

1.1.1. Structure des dépenses d'éducation

En 1990/91, l'Etat sénégalais a consacré 26,8% de son budget aux dépenses d'éducation soit un peu plus de soixante milliards de F.CFA. Ce montant comprend l'ensemble de dépenses de l'enseignement pré-scolaire à l'enseignement supérieur ainsi qu'une partie de la formation professionnelle.

Malgré la hausse continue de ce ratio depuis 1986/87, de nombreux problèmes persistent. Ces problèmes sont surtout expliqués par la forte croissance démographique et la structure très jeune de la population sénégalaise.

1.1.2. Repartition des dépenses par niveau

Les dépenses au titre de l'enseignement élémentaire viennent en tête avec 43,2% suivies de l'Université C.A.D de Dakar (21,6%) et de l'enseignement moyen-secondaire (21%).

En 1991, les dépenses de personnel représentaient 56,8% à 74,4%. Depuis 1986/87 et 1990/91 ces dépenses passent de 4,7 à 16,6% soit un accroissement de 11,9 points.

on notera la part négligeable des dépenses d'entretien qui n'ont jamais atteint 1% des dépenses totales et qui ont été nulles entre 1980/81 et 1984/85.

1.1.3. Evolution des dépenses d'éducation dans le budget de l'Etat :

Entre 1980/81 et 1990/91, la part des dépenses d'Education dans le budget de l'Etat a connu une forte augmentation de 3,6 points. Les dépenses d'éducation ont été multipliées par 2,25 et le budget de l'Etat par 1,95. On note cependant au début des années 1980 deux reculs consécutifs (1981/82 et 1982/83) et trois années de reculs consécutifs (cf annexe statistique).

L'accroissement est surtout sensible à partir de 1987/88 et 1990/91 la part des dépenses d'éducation passa de 22,2% à 26,8% soit une hausse de 4,6 points.

1.1.4. Part du PIB consacrée à l'éducation :

En 1990/91 les dépenses d'éducation nationale sont estimées à soixante milliards de F.CFA, ce qui représente 3,9% PIB brut en francs courants et près de 8.000 francs.CFA par habitant.

Entre 1980/81 et 1990/91, le PIB est multiplié par 2,3. A partir de 1987/88, ces dépenses se stabilisent autour de 3,9% du PIB.

SECTION II : LES INFRASTRUCTURES

Les commentaires portent ici sur le nombre et la répartition des établissements d'enseignement de la maternelle à l'enseignement supérieur (consulter l'annexe statistique pour le nombre de classes).

2.1. ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET ELEMENTAIRE :

On dénombrait 161 établissements d'enseignement préscolaire en 1990/91 répartis sur le territoire national. Soixante trois pour cent (63%) de ces établissements relevaient du secteur privé.

Dans l'enseignement élémentaire 2.458 étaient recensées dont quatre vingt douze pour cent (92%) relevaient du secteur public.

2.2. ENSEIGNEMENT MOYEN :

L'enseignement moyen regroupe les CEG (Collège d'Enseignement Général), les premiers cycles de lycées et les CES. Deux cents soixante quatre (264) établissements d'enseignement moyen existaient au Sénégal en 1990/91.

Du point de vue du nombre d'établissement les secteurs public et privé contribuent, en part presque égale, à l'enseignement moyen avec respectivement 134 et 130 écoles.

2.3. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :

L'enseignement secondaire comprend les classes de seconde, première et terminale des lycées publics et établissements privés.

En 1990/91, le Sénégal comptait 57 établissements d'enseignement secondaire général dont 31 Lycées publics et 26 écoles privées. L'enseignement secondaire technique totalisait 11 établissements dont 3 dans le secteur privé. Ce nombre inclut les établissements où sont dispensés les enseignements de la série B (économie).

2.4. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

L'enseignement supérieur regroupe les différentes facultés des Universités, les Instituts universitaires, les écoles nationales et inter-états. Le Sénégal dispose de deux universités :

- * l'université C.A.DIOP DE DAKAR,
- * l'université de SAINT-LOUIS :

A côté des Universités, existent plusieurs établissements d'enseignement supérieur (instituts et écoles nationales).

SECTION III : LE CORPS ENSEIGNANT

3.1. ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE :

En 1990/91, on comptait 666 éducateurs dans l'enseignement préscolaire dont cinq cents une (501) femmes soit 75 du personnel enseignant.

Dans l'enseignement élémentaire on comptait 11.779 instituteurs parmi lesquels, 3.049 sont des institutrices représentant un peu moins de 35,6%.

On notera la baisse du nombre d'enseignants entre 1988/89 et 1989/90 ; on passe en effet de 11.395 instituteurs à 11.263 soit une disparition de 132 postes. Ces disparitions affectent plus les maîtresses que les maîtres ; en effet on passe de :

- 8.500 maîtres à 8.446 soit 54 disparitions de postes,
- 2.895 maîtresses à 2.817 soit 78 disparitions.

3.2. ENSEIGNEMENT MOYEN ET SECONDAIRE :

On dispose de peu de données concernant le personnel enseignant dans le moyen et secondaire.

3.3. ENSEIGNEMENT MOYEN :

En 1988/89, le Sénégal comptait 4.637 enseignants dans le cycle moyen. Les femmes n'y représentaient que 13% et les étrangers un peu moins de 5%.

En 1990/91, 2.778 enseignants étaient recensés dans les collèges d'enseignement moyen public contre 2.775 en 1988/89. Cette faible évolution (3 créations de postes en deux années scolaires) traduit les rigueurs budgétaires des programmes d'ajustement structurels.

3.4. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :

En 1988/89, l'enseignement secondaire général public comptait 1.953 enseignants parmi lesquels on comptait près de 17% d'étrangers soit 15% du total et 14,1% de sénégalais.

SECTION IV : LES EFFECTIFS

Le système éducatif sénégalais a accueilli en 1988/89, plus de huit cent mille élèves ou étudiants (compte non tenu de l'effectif des écoles de formation technique et pédagogique).

4.1. ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET ELEMENTAIRE ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

L'enseignement préscolaire est presque inexistant au Sénégal ; en 1990/91 seuls 17.042 enfants ont été préscolarisés. Ce résultat peut s'expliquer d'une part par le rôle prépondérant des écoles coraniques de "DAARA" qui ne sont pas pris en compte par les statistiques de Ministère de l'éducation nationale, d'autre part, par la considération de ce cycle comme étant non prioritaire.

La préscolarisation a toutefois une poussée notable entre 1980/81 et 1990/91 : les effectifs ont en effet été multipliés par deux, ce qui n'a pu se faire ni dans l'enseignement élémentaire ni dans l'enseignement moyen. Le privé qui accueille près de 60% des effectifs a connu une perte de vitesse car en 1980/81 sa part dans la préscolarisation était de 80% des effectifs.

4.2. ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

Dans l'enseignement élémentaire plus de 600.000 élèves sont accueillis chaque année depuis 1988/89.

En 1990/91, ils étaient plus de 700.000 (708.299) à fréquenter le cycle primaire dont 42 % de filles et 91% dans secteur public.

4.3. ENSEIGNEMENT MOYEN ET SECONDAIRE :

En 1990/91, 132.000 élèves étaient inscrits dans l'enseignement moyen dont 35% de fille et 74,8% dans le secteur public. L'enseignement secondaire comptait plus de 40.000 (40.035) élèves dont près de 33% de filles et 89% dans le secteur public.

4.4. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

L'université de (UCAD) accueillent depuis 1986/87 plus de 3.000 nouveaux inscrits par an (exception faite pour 1988/89, pour cause d'"année blanche"). Les effectifs des facultés et instituts ont évolué ainsi dans les deux universités : en 1981 et 1991, le nombre de bachelier s'est accru au rythme de 11% l'an soit presque un triplement de l'effectif en 10 ans. En 1992, l'office du BAC a enregistré 6.497 candidats admis au BAC soit un pourcentage de réussite de 35,2%. Par rapport à 1991, ces plutôt mauvais car on enregistrerait un taux de réussite de 42,8% (6.934 reçus sur 16.181 présentés).

4.4.1. Les étudiants :

Entre 1980/81 et 1990/91, les effectifs à l'UCAD ont connu une hausse annuelle moyenne de 3,5%. Ce rythme peut paraître lent mais en le comparant avec le rythme d'évolution des infrastructures, il traduit les sureffectifs des amphithéâtres et l'insuffisance du matériel pédagogique. Le pourcentage d'étudiants sénégalais n'a cessé d'augmenter; en 1969/70, les sénégalais représentaient 53% des effectifs totaux (facultés et instituts), en 1988/1989, la proportion de sénégalais est de 87%. Ce résultat s'explique principalement par la création d'universités dans les principaux pays africains qui envoyaient leurs étudiants à l'université de Dakar ex-université de l'AOF (Afrique Occidentale Française). Il faut cependant noter une tendance à la baisse du pourcentage de sénégalais dans les instituts (cf. section IV de l'annexe statistiques).

4.4.2. Le corps enseignant :

En 1989/90, on comptait à l'UCAD 601 enseignants repartis entre les quatre (4) facultés ; les africains représentaient 89,2% de cet effectif. La tendance est à l'africanisation du corps enseignant ; en 1969/70, les enseignants africains ne représentaient que 40,7%, en 1980/81 cette part atteignait 60%.

4.4.3. Les dépenses :

En 1990/91, l'Etat sénégalais a consacré près de 7% de son budget à l'enseignement supérieur (compte non tenu du

budget de l'université de Saint-Louis) ce qui représente un accroissement de deux points par rapport à 1989/90 et de plus de trois points par rapport à 1988/89.

La part du budget de l'université de Dakar dans les dépenses d'éducation n'a cessé de croître depuis 1984/85. Cette part a progressé beaucoup plus vite que celle de l'enseignement élémentaire ou secondaire.

Pour la gestion 1990/91, la part de l'enseignement élémentaire a baissé de 5,7% par rapport à 1983/84 tandis que celle de l'enseignement secondaire a amorcé une phase de baisse depuis 1988/89 et retrouve son niveau de 1984/85. La part du budget de l'enseignement supérieur n'a jamais baissé, depuis 1984/85 elle connaît une régularité avec un pic en 1989/90.

SECTION V : QUELQUES INDICATEURS

5.1. LES CLASSES A DOUBLE FLUX

Les classes à double flux initiés en 1986/87 pour pallier la tendance à la baisse du taux de scolarisation ont connus une évolution très rapide de leur effectif. Entre leur implantation en 1991/92 les effectifs ont été multipliés par plus de 5.

Le nombre d'enseignants coïncide avec le nombre de classe ce qui donne en 1991/92 près de 111 élèves par enseignant contre 108 en 1986/87. Les enseignants du double flux ont ainsi une charge de travail plus lourde que leurs autres collègues même si les effectifs par cours sont sensiblement les mêmes.

5.2. TAUX DE SCOLARISATION

Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement élémentaire public et privé est passé de 47,2% en 1981/82 à 53,9% en 1984/85. Entre cette dernière année scolaire et 1987/88, le taux a continué à augmenter mais à un rythme moindre, jusqu'à un niveau de 55,6%. En 1988/89 on enregistre même une légère baisse jusqu'à un niveau de 55,0%. En terme d'accroissement, on remarque que le taux observé pour l'année 1988/89 est inférieur à toutes les prévisions.

Dans l'enseignement moyen public et privé, le taux brut de scolarisation augmente de 14,9% en 1981/82 à 16,4% en 1984/85. A partir de cette dernière année les taux observés restent pratiquement constants. Dès 1988/89, la simulation prévoit une forte hausse causée par un quasi doublement des effectifs de 6ème année (effet de l'année blanche de 1987/88 dans les cycles moyens et secondaire).

Dans l'enseignement secondaire public et privé, le taux brut de scolarisation s'accroît de 5,9% à 6,8% pendant la période 1981/82 - 1984/85. Il progresse fortement pendant la période suivante jusqu'à un niveau de 8,9%. Les prévisions indiquent à partir de 1988/89 une hausse par pallier ; à partir de 1991/92, le taux enregistre une chute brutale de 4 points due à la traversée du cycle par les effectifs en surnombre de l'année blanche.

5.3. BUDGET DE L'EDUCATION NATIONALE

Entre 1973/74 et 1984/85, le budget de l'éducation nationale en francs constants par habitant a baissé de 1,9% (soit 0,2% par an). Pendant la période du PAML (1984/85 à 1988/89), on observe une diminution plus accentuée de 5,9% (soit 1,5% par an). Cependant, on constate dans les deux dernières années (1986/87 et 1988/89), une augmentation causée par la diminution de l'indice des prix et l'accroissement du budget en termes nominaux. Au cours de la période 1973/74 et 1984/85, la part du budget de l'éducation nationale dans le budget nationale a varié un peu avec une légère tendance à la hausse; en effet ce taux passe de 20,7% à 24,3%. Pendant PAML il continue à augmenter légèrement jusqu'à 25,1%. Cette augmentation s'est produite essentiellement au cours de la dernière année (1989/90).

La période que nous avons retenue dans le cadre de notre analyse s'étendait sur dix (10) ans, c'est à dire de 1979 à 1989. Au bout de cette période il s'agit d'examiner la situation économique du Sénégal pour voir quelques résultats permettant d'apprécier l'impact économiques du PAS et, si possible, faire des propositions concrètes allant dans le sens de son amélioration.

Ainsi sur la période de 1987 à 1990 le constat est que les principaux agrégats macro-économiques se sont sensiblement améliorées. Mais cette amélioration n'est pas assez suffisante pour donner raison à l'optimisme.

Le déficit de la balances des paiements (besoin de financement de la nation) a beaucoup chuté passant de -77,2 milliards de FCFA à -47,8 milliards de FCFA. Les exportations (en valeurs FOB) durant la période sont passés de 182,2 milliards à 201,8 milliards tandis que les importations (en valeurs CAF) durant la période sont passés de 307,6 milliards à 351,8 milliards.

Les investissements de 171,2 milliards se sont élevés à 208,6 milliards ainsi l'épargne nationale a connu une évolution régulière et importante de 94,0 à 160,7 milliards.

L'épargne intérieure (PIB-CF) après une chute en 1989 à 94,6 milliards atteint 134,2 contre 93,4 milliards en 1987.

Le PIB a connu une évolution positive en francs courants de 1.382,3 en 1.987 à 1.580,1 milliards en 1990. Le P.N.B a connu une évolution du même ordre passant de 1.309,8 à 1.526,4 milliards ; le PNB/tête (en dollars) de 649,4 passe à 769,7.

Le marasme économique mondial qui s'est installé a certes été dur pour les pays sous développés et singulièrement pour les pays d'Afrique au sud du sahara, il a été beaucoup plus renforcé par la crise de l'endettement. Le Sénégal figure indiscutablement parmi ceux les plus touchés. L'ampleur de la crise étaient si préoccupante qu'il fallait réagir par des actions vigoureuses d'assainissement et de relance de l'activité économique. Toutefois cela peut-il justifier la mise en place des programmes tendant à dégrader des conditions de vie sociale sans qu'aucune perspective de renversement favorable et durable de la situation ne soit certaine. Le tour d'horizon des indicateurs sociaux effectué tout au long de la première partie a révélé partout qu'ils se sont tous dégradés même si c'est dans des proportions certes différentes. Mais en termes de résultats, qu'est ce que cela a pu donner. Car si tout au moins cela aboutissait à des résultats satisfaisants c'est à dire si cela offrait des perspectives de croissance durable et un espoir de sortie du tunnel on aurait pu faire foi au programme d'ajustement mis en place. Malheureusement cela ne fut pas le cas, c'est ce qui explique que les programmes d'ajustement appliqués soient tant décriés.

DEUXIEME PARTIE : LES POLITIQUES CORRECTRICES

INTRODUCTION

Le Sénégal a bénéficié aux premières heures de son indépendance d'un héritage colonial plus ou moins avantageux par rapport à ses pairs africains. Ainsi il y existait un tissu industriel certes embryonnaire mais le mieux étoffé de la sous région et des institutions apparemment favorables à un décollage. Cependant cette situation, dans une certaine mesure, avait besoin d'être réadaptée à ses moyens, à ses capacités et à ses réalités socio-économiques. Car l'héritage qui lui a été légué obéissait à des préoccupations différentes de celles d'un pays nouvellement souverain qui veut amorcer un processus de développement autonome, auto-centré et auto-entretenu pour un épanouissement collectif et égalitaire de sa population.

Malheureusement, n'ayant pas procédé à des changements qualitatifs appropriés, malgré ses efforts louables, le Sénégal est devenu plus dépendant avec une structure économique peu articulée débouchant sur une société de consommation de plus en plus snob.

Le pays a certes, renforcé ses capacités de production et suscité la création d'emploi, en encourageant l'investissement étranger par la création d'une zone franche industrielle et même plus tard favorisé l'amélioration de sa position extérieure, en adoptant comme stratégie l'industrialisation de substitution aux importations. Mais toutes ces actions qui cherchaient à faire face à des préoccupations beaucoup plus économiques ne permettaient point les transformations économiques et sociales indispensables.

Le développement se fait par les hommes et pour eux en fonction de leurs aptitudes, leurs capacités, leurs préoccupations et leurs réalités socio-culturelles et économiques.

Le Sénégal comme la plupart des pays africains au sud du sahara, pour ne pas dire la quasi totalité de ces pays, a au moins 70% de sa population évoluant dans le monde rural autour des activités essentiellement agricoles. De ce fait le monde rural contribue pour une part très importante dans

la création de la valeur ajoutée nationale. Ainsi donc, on ne peut concevoir un modèle de développement adéquat que si l'on prend en considération la participation effective et l'épanouissement de la population issue de ce milieu. A cet effet, si toutefois le Sénégal a tenté des réformes dans le cadre du développement rural en créant des organismes d'appui et d'encadrement, les résultats enregistrés à ce niveau, pour plusieurs raisons, sont peu satisfaisants. Les surplus dégagés dans le secteur rural ont toujours été ponctionnés pour satisfaire des aspirations qui ne sont pas forcément les siennes, non plus, il n'y a pas eu une répartition conséquente et une réaffectation appropriée de ces surplus à son profit pour consolider les bases du développement et cela en termes de revenu, tout comme en termes de réalisation d'infrastructures et d'investissements productifs.

Au niveau de l'industrie, les surplus générés dans le cadre des structures étatiques, étaient réaffectés à d'autres fins, c'est à dire à des dépenses dites de prestige (au nom de la modernisation) et au renforcement du secteur des services, plutôt qu'à la consolidation réelle de leurs capacités d'autofinancement. En outre les surplus des entreprises privées (detenues en grande partie par des étrangers) étaient rapatriés vers les pays d'origine de l'entrepreneur cela, sous la complicité des autorités, pourvue que l'emploi soit sauvegardé.

Le processus du développement ainsi établi débouchait naturellement sur l'accroissement d'une économie moderne à base fragile au détriment d'une économie traditionnelle de plus en plus marginalisée. Par ailleurs, au lieu que cette modernisation se fasse au profit de l'ensemble de la population, elle se faisait plutôt de manière à créer un dualisme économique opposant ainsi d'un côté l'économie moderne à l'économie traditionnelle et le rapport entre les deux, ne favorisait que la première face à la seconde. Ce phénomène auquel se sont ajoutés les facteurs naturels comme la sécheresse, la dégradation de l'environnement (affaiblissant l'économie traditionnelle et même l'économie nationale), la dépréciation de la conjoncture internationale conduisant à la détérioration pernicieuse des termes de l'échange et l'endettement extérieur de plus en plus insoutenable, affecteront insidieusement l'économie nationale dans son ensemble et mettront en exergue la fragilité et l'inadéquation des stratégies mises en oeuvre.

Dès lors, la nécessité d'une stratégie de développement qui intègre à la fois tous les aspects du développement avec et au bénéfice de toutes les composantes nationales plutôt que la dimension uniquement ou prioritairement économiques, s'imposait avec acuité.

Les réalités sont telles qu'à côté des exigences du développement et la réalisation du bien être social, il y a les déséquilibres macroéconomiques et pour faire face à ces problèmes dans un délai raisonnable, il faut recourir à un appui massif venant de l'extérieur. Cependant les relations économiques internationales, du fait de la crise, ont aussi changé, amenant les bailleurs de fonds à mieux s'organiser.

Les bailleurs de fonds publics se sont regroupés dans le "CLUB DE PARIS" tandis que les bailleurs de fonds privés se sont regroupés dans le "CLUB DE LONDRES". L'accès ainsi au financement de ceux-ci se fait de plus en plus avec la garantie du Fonds Monétaire International (FMI) qui ne s'engage, à ce titre, qu'à des conditions de réformes qu'il préconise selon ses propres critères (conditionalité des prêts) dans le cadre des Programmes d'Ajustement. C'est cela d'ailleurs qui amène à dire à bon nombre de critiques que l'intervention du FMI consiste à assainir la solvabilité des pays débiteurs pour leur permettre d'honorer leurs engagements financiers au profit de leurs créanciers que sont les Pays Développés et les institutions financières du nord.

De toute façon les programmes d'Ajustement sont-ils incontournables ?, les africains sont-ils restés passifs face à la crise qui sévit depuis plus de deux décennies ? y' a t-il d'autres alternatives pour le développement des pays dits sous-développés ?. Voilà un ensemble de questions que l'on est en droit de se poser et nous essayerons de leur apporter quelques éléments de réponse.

Toutefois, il faut souligner que la problématique des programmes d'ajustement n'étant pas un phénomène uniquement sénégalais et que des solutions qui peuvent être préconisées en vue d'un développement durable et soutenu ne sauront être abordées isolément mais plutôt dans le contexte globale africain.

L'OPPORTUNITE DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT

Que l'on ne s'y trompe pas, l'ampleur des déséquilibres macroéconomiques que connaissent les pays africains en général, la persistance des problèmes auxquels ils sont confrontés, et les exigences du développement, font que l'ajustement structurel dans ces pays est une absolue nécessité. Cependant, il ne s'agit pas de n'importe quelle forme d'ajustement, surtout d'un ajustement qui ignore l'homme pour se focaliser essentiellement sur des préoccupations purement économiques (schéma du FMI). C'est pourquoi d'aucun suggère un ajustement à visage humain (UNICEF) et d'autres l'ajustement avec croissance et transformation (PANUREDA, position africaine exprimée par la CEA des Nations Unies) et ensuite il a été question sous l'égide de la Banque Africaine de Développement (BAD), Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Banque Mondiale de mettre en place un projet conjoint appelé "Dimension Sociale de l'Ajustement (DSA)".

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

CHAPITRE I : QUELQUES PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

SECTION I : L'AJUSTEMENT A VISAGE HUMAIN

L'ajustement à visage humain est une approche de l'UNICEF des programmes d'ajustement structurel. Dans ce cadre, l'UNICEF a fait des propositions concrètes de mesures permettant une meilleure protection de la qualité de la vie tout en rétablissant la croissance économique. Ainsi son objectif est de combiner l'ajustement avec la protection des groupes vulnérables et la reprise de la croissance économique. Ceci à cause du fait que les approches classiques du processus d'ajustement étaient insuffisantes du point de vue de la protection des groupes vulnérables et de la promotion de la croissance.

SECTION II : LA POSITION AFRICAINE

Depuis l'adoption du Plan de Lagos et de l'Acte final de Lagos par les chefs d'Etat et de Gouvernement africains en 1980, les efforts déployés par les pays africains pour apporter des changements socio-économiques fondamentaux ont été toujours déçus. Outre les déficiences des politiques nationales dans la mise en oeuvre des réorientations nécessaires, les pays africains ont eu à faire face à des facteurs extérieurs adverses. Les plus importants sont notamment la détérioration continue de l'environnement économique international, en particulier l'effondrement des prix des matières premières, la dette extérieure croissante et la chute des flux nets de ressources publiques et privées. Cette situation a été aggravée par la détérioration des conditions climatiques qui a provoqué une sécheresse grave et persistante et une désertification croissante.

Il n'est par conséquent pas surprenant que la performance économique de l'Afrique ait été particulièrement mauvaise depuis le début de la décennie 80, avec un taux moyen de croissance annuelle du PIB de 0,4% seulement pour l'ensemble de la région au cours de la période 1980-1987. Le revenu par tête qui était déjà faible à la fin des années 70 a baissé de manière constante d'environ 2,6% par an entre 1980 et 1987. Cette chute brutale du niveau de vie des populations africaines a eu un impact grave et négatif sur les groupes les plus vulnérables, à savoir les femmes, les jeunes, les handicapés et les personnes âgées.

Outre la pauvreté croissante, la crise économique africaine a également été caractérisée par une désintégration des installations de production et des infrastructures. La production agricole, en particulier la production alimentaire, a été considérablement réduite. Par ailleurs, la plupart des industries africaines fonctionnent de plus en plus en deçà des capacités installées. De même l'infrastructure physique construite au cours de la période de l'après indépendance s'est dans une grande mesure détériorée, en raison du mauvais entretien et faute de rénovation. En troisième lieu, les services sociaux et de bien-être, et particulièrement l'éducation, la santé publique et les services d'hygiène, l'habitation et l'approvisionnement en eau potable, se sont rapidement dégradés.

C'est dans ce contexte que de nombreux pays se sont efforcés d'entreprendre des réorientations de leurs politiques économiques. Les plus récents de ces programmes sont le Programme Prioritaire de Redressement Economique de l'Afrique, en 1986-1990 (PPREA) adopté par l'Organisation de l'Unité Africaine en 1985 (OUA), et le Programme d'Action des Nations Unies pour le Redressement Economique et le Développement de l'Afrique, 1986-1990 (PANUREDA). En outre, depuis 1980, un certain nombre de pays africains (plus de 30 à la date de 1988) ont adopté des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel (PAS) avec le soutien du FMI et de la Banque Mondiale (BM). Toutefois, au cours des années, les pays ont de plus en plus exprimé leur préoccupation, non seulement en ce qui concerne la pertinence de ces programmes quant aux objectifs de développement à long terme de l'Afrique mais également quant à leurs incidences sociales, économiques et financières.

D'un point de vue économique, les programmes classiques d'ajustement structurel, de par leur nature même, supposent que les instruments classiques que sont le contrôle de la masse monétaire, la réduction des crédits, les ajustements de taux de change et de taux d'intérêt, la libéralisation du commerce, etc... qui peuvent être valables dans les économies bien structurées, ne pourraient produire des résultats positifs dans les économies africaines caractérisées par des structures faibles et désarticulées.

Toutefois, il est prouvé que dans de nombreux cas, la croissance économique ne s'est pas réalisée de manière soutenue, le taux d'investissement, au lieu de s'améliorer, a eu plutôt tendance à baisser, les déficits budgétaires et ceux de la balance des paiements ont eu tendance à s'aggraver après une période d'accalmie provisoire, et le fardeau du service de la dette est devenu insupportable.

L'incidence sociale a soulevé encore plus de doutes et de questions, non seulement aux niveaux de la prise de décision au sein et hors du continent africain, mais également dans les instances internationales telles que la quarante troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies au cours de l'examen à mi-parcours du PANUREDA. On sait que la mise en oeuvre de ces programmes a entraîné une réduction considérable des dépenses dans les secteurs sociaux en particulier l'éducation et les soins de santé primaires, de même que dans la taille des secteurs public et para-étatique avec des conséquences négatives sur l'emploi (cf. première partie).

L'évaluation globale des programmes d'ajustement classiques indique de toute évidence que ces programmes visent certes à restaurer la croissance, grâce généralement à la réalisation des équilibres budgétaires et extérieurs et à la libre concurrence des marchés, mais il n'en demeure pas moins que ces objectifs ne peuvent être réalisés qu'en faisant face aux difficultés structurelles fondamentales des économies africaines. En conséquence, au début de 1988, la CEA s'est lancé à la quête d'un cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel, qui traiterait simultanément des problèmes d'ajustement et de transformation structurelle des économies africaines. Cet exercice a été grandement encouragé par la recommandation de l'Assemblée générale des Nations Unies, au cours de l'examen à mi-parcours du PANUREDA lors de la quarante-troisième session, faite aux pays africains afin qu'ils redoublent d'efforts dans la recherche d'un cadre conceptuel pratique pour les programmes d'ajustement structurel économique en tenant compte des objectifs et stratégies de développement à long terme aux niveaux national, sous régional et régional. Ainsi à la réunion conjointe des ministres africains des finances, tenue à Addis-Abeba le 10 avril 1989 fut adopté à l'unanimité le Cadre Africain de Référence pour les Programmes d'Ajustement Structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques (CARPAS).

La principale caractéristique du CARPAS est qu'il est global en ce sens que le cadre macro-économique, les orientations et mesures de politique ainsi que les stratégies de mise en oeuvre tiennent compte des relations dynamiques existantes entre tous les principaux éléments relatifs à l'ajustement avec transformation. Il convient en outre de mettre en relief trois autres principales caractéristiques du CARPAS :

- il faudrait en premier lieu noter que le cadre de référence n'est pas un programme standard à appliquer de manière automatique à tous les pays et quelles que soient les circonstances. Bien au contraire, compte tenu des conditions particulières de chaque pays, le CARPAS sera utilisé pour formuler des programmes spécifiques de pays, sélectionner les instruments de politique appropriés et adopter les stratégies de mise en oeuvre pertinentes.
- En deuxième lieu, étant axé sur l'homme, le CARPAS implique une démocratisation totale du processus de développement avec une plus grande participation des populations à tous les aspects des activités économiques et sociales et, à toutes les phases allant de la prise de décision à la mise en oeuvre.
- En troisième lieu, le CARPAS préconise une intensification de la coopération entre pays dans la mise en oeuvre et le suivi des programmes nationaux d'ajustement avec transformation. (cf. discours du secrétaire exécutif de la CEA et secrétaire général adjoint des Nations Unies, ADEBAYO ADEDEJI à la quarante-quatrième session de l'assemblée générale des NU, le 21 juin 1989).

Ainsi avec ces approches nouvelles, à savoir celle de l'UNICEF (ajustement à visage humain) et celle des africains (ajustement avec transformation économiques et sociales) le débat sur la pertinence de l'ajustement était bien amorcé. Cela a pu infléchir d'une certaine manière l'approche des institutions de Bretton Wood qui désormais étaient amenées à prendre en compte la dimension sociale de l'ajustement et l'objectif de croissance économiques soutenue et durable.

SECTION III : DIMENSION SOCIALE DE L'AJUSTEMENT (DSA)

Lancé en 1987 par le PNUD, la BAD et la Banque Mondiale le projet DSA a comme objectif principal d'aider les gouvernements participants à intégrer leurs préoccupations sociales dans la conception de leurs programmes d'ajustement structurel et dans leurs plans de développement. A ce jour 30 pays d'Afrique subsaharienne ont demandé à participer au projet, dont l'agent d'exécution est la Banque Mondiale.

Dans le domaine de l'analyse des politiques, le projet DSA appuie la mise au point d'un cadre théorique et empirique destiné à renforcer l'assise des opérations d'ajustement structurel visant à assurer la croissance dans l'équité. Ce cadre fait actuellement l'objet de discussions étendues entre gouvernements participants, organismes des Nations Unies et bailleurs de fonds. Le but de ces discussions est de parvenir à un consensus sur un programme directeur opérationnel qui assurera à l'intégration des mesures et programmes de lutte contre la pauvreté, une place au coeur des programmes d'ajustement structurel et des plans de développement.

Il est à noter que la nécessité de la prise en compte des aspects sociaux dans le cadre des programmes d'ajustement n'est pas fortuite, car outre les réactions multiples que les PAS ont suscité, la Banque Mondiale elle-même a produits des rapports mettant en lumière les réformes qui se sont révélées nécessaires pour compléter les programmes de stabilisation déjà lancés. Actuellement, plus de 30 pays d'Afrique subsaharienne ont bénéficié auprès de la Banque Mondiale des prêts et crédits d'ajustement structurel (PAS et CAS), et il semble que leur nombre augmentera encore au cours des années 90. Bien que les programmes d'ajustement du début des années 80 aient, semble t-il, atteint leurs objectifs qui étaient de faire avancer les pays vers le rétablissement des équilibres internes et externes, on reconnaît actuellement qu'ils auraient pu être conçus de manière à atteindre ces objectifs tout en protégeant les pauvres et en entreprenant de les intégrer au processus de croissance. Ainsi la Banque Mondiale reconnaît que si l'on veut que la décennie des années 90 soit celle de l'"Ajustement dans l'équité", il faut intégrer la pauvreté et les dimensions sociales de l'ajustement comme éléments importants dans la conception des PAS.

Toutes ces propositions ont comme préoccupations essentielles la lutte contre la pauvreté dont l'appréciation qualitative et quantitative montre qu'elle prend de plus en plus de l'ampleur. Dans cette masse de pauvre il y a à considérer les couches vulnérables que sont les femmes, les enfants les personnes âgées et les handicapés, marginalisées du fait de leurs états ainsi que les pauvres à cause de la dégradation de l'environnement économiques, social et naturel. L'intégration progressive de tout ce monde au processus de la croissance passe nécessairement par la production qui en est l'un des déterminants principaux.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE II : RELANCE DE LA PRODUCTION ET DE LA CROISSANCE

La croissance qui est la condition sine qua non du développement passe indiscutablement par la production, mais elle a besoin d'être consolidée par d'autres actions non directement productives dans des domaines comme la santé, l'éducation, et le bien être social. Les déséquilibres économiques qui ont été constatés çà et là, partout en Afrique, ont fait l'unanimité en termes de constat car ils sont tangibles. Mais les divergences naissent surtout au niveau des solutions préconisées et de l'analyse des causes, ce qui amène à faire l'appréciation de deux manières :

SECTION I : L'ANALYSE DU FMI

L'analyse du FMI était portée essentiellement sur les composantes de la demande globale au niveau de l'équation de l'équilibre macro-économique d'inspiration keynésienne. Cette équation se présente comme suit :

$$(1) \quad Y - M = C + I + G + X$$

Y = production,
M = importation,
C = consommation des ménages,
I = Investissement,
G = Dépenses gouvernementales,
X = exportation.

L'équation (1) peut être reformulée pour dégager les grands équilibres suivants :

$$(2) \quad Y - (C + I + G) = X - M$$

Le premier membre de cette équation représente l'équilibre intérieur tandis que le second exprime l'équilibre extérieur (position extérieure) du pays. Selon l'analyse du FMI, l'offre intérieure (Y) étant inférieure à la demande nationale (C+I+G), cela signifie que les pays africains consomment plus qu'ils ne produisent et par conséquent il faut agir sur les composantes de cette demande en les comprimant. Les déséquilibres constatés se présentent comme suit :

- a) $Y < (C+I+G)$
- b) $X < M$.

Ces déséquilibres ont donc été interprétés comme un excès de la demande nationale globale (C+I+G) par rapport à la production nationale (Y) qui est naturellement compensé par l'excédent de l'offre extérieure (M = importation) sur les exportations nationales (X), ce qui entraîne et renforce le déséquilibre de la balance des paiements. Il en a été conclu que le pays consomme plus qu'il ne produit, ainsi faudrait-il qu'il soit amené à entamer des réformes axées sur la réduction de son train de vie et la restauration des équilibres. Les déséquilibres sont si profonds que même les transferts unilatéraux pris en compte n'arrivent pas à combler le vide il faut faire recours aux avoirs en devises du pays et plus encore à l'endettement extérieur.

La crise ainsi installée a conduit à un endettement massif et très contraignant pour les perspectives de développement dans un contexte où les besoins de soutiens financiers extérieurs sont devenus très importants.

Ainsi les solutions préconisées consistaient à agir sur les composantes de la Demande Globale pour les ramener à un niveau souhaitable par le biais des programmes de stabilisation et de redressement économiques et financiers (Approche FMI).

Toutefois, puisqu'il s'agit d'un déséquilibre le raisonnement inverse suivant peut être fait :

a) $Y < (C+I+G)$

Pourquoi ne serait-il pas la production nationale qui est insuffisante et qu'il faut la hisser à un niveau optimum afin de mieux couvrir les besoins intérieurs.

A notre sens, il est plus important d'impulser la production en s'appuyant davantage sur les secteurs productifs de l'économie nationale, car il est évident qu'elle est insuffisante dans les pays sous-développés (PSD).

b) $X < M$

Ce déséquilibre ne doit être analysé que sur la base de la structure de ses composantes. Car en ce qui concerne les exportations elles sont composées essentiellement de produits primaires, c'est à dire les matières premières qui

ne sont du reste pas assez diversifiées. Celles-ci subissent en plus, les effets de la détérioration des termes de l'échange dont la maîtrise est hors de portée des pays concernés. Quant aux importations, elles comportent à la fois dans les mêmes proportions les biens d'équipement nécessaires au développement mais aussi les biens de consommation de luxes qui concurrencent fortement les produits locaux.

A cet effet nous pensons, surtout que l'équilibre n'étant pas une fin en soit qu'il faut mettre l'accent à la fois sur la maîtrise des déséquilibres et aussi sur l'impulsion beaucoup plus accrue de l'offre par le biais de la production pour une croissance économique durable auto-entretenu et soutenue.

SECTION II LA PRODUCTION ET LA CROISSANCE

L'amélioration significative de la production nationale pose naturellement un choix de stratégie de développement qui peut être axée sur un ou plusieurs secteurs clés selon les dotations naturelles et factorielles avec un appui proportionnel et graduel aux autres secteurs dans le cadre d'un processus global de développement.

En ce qui concerne le Sénégal notre proposition ne consistera pas à substituer une nouvelle stratégie à celles existantes déjà, mais plutôt à susciter la prise en compte d'un certain nombre de considérations dans le schéma de planification du développement national. Il s'agit :

- de tenir compte au plan régional des dotations naturelles ;
- de décentraliser les pôles de développement de manière à asseoir un processus de développement orienté de la base vers le sommet ;
- de collaborer davantage avec les partenaires nouveaux que sont les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Organisations villageoises de développement (OVD) ;
- de conférer une autonomie réelle aux structures décentralisées afin que les populations de base puissent mieux participer au choix et à la réalisation des actions menées pour elles ;

- de faire un effort de quantification et d'appréciation objective de l'impact des initiatives locales ;
- de créer un cadre de concertation permanente entre les nouveaux partenaires (Organisation Non Gouvernementale, ONG; Organisation Villageoise de Développement, OVD); les Organisations internationales et l'Etat, afin que soient pris en compte leurs points de vue dans le cadre de la recherche de solutions nationales.

Cela permettra, de faire face à beaucoup de problèmes qui se posent dans le cadre du développement économique et social.

Dans les pays africains en général et singulièrement au Sénégal près de 70% de la population est rurale. Cependant, au travers de l'examen des indicateurs examinés plus haut, la couverture des besoins essentiels est de loin meilleure en milieu urbain qu'en milieu rural, alors que les potentiels de développement économique sont plus existants dans le second. Il serait plus pertinent à notre avis de mettre davantage l'accent sur la promotion du développement local et du développement du genre humain pour le renforcement des forces productives à l'échelon national.

Le modèle à la base des programmes classiques de stabilisation et d'ajustement structurel met l'accent presque exclusivement sur l'utilisation des forces du marché à concurrence parfaite - intérieurs et extérieurs. Un tel modèle n'est certainement pas adapté à la situation africaine qui se caractérise par des structures de production faibles et des marchés à concurrence imparfaite. par ailleurs du fait que ces programmes visent à assurer des équilibres financiers intérieurs et extérieurs, ils ignorent les facteurs structurels fondamentaux qui sont importants tant pour la croissance économique que pour la transformation socio-économique.

Face à cela il serait souhaitable d'opter pour l'ajustement avec transformation qui intègre au premier plan la dimension sociale. Cet ajustement doit permettre la création d'emplois pour la majorité de la population, la répartition équitable des revenus, en particulier des revenus des menages et des groupes vulnérables, et la satisfaction des besoins essentiels des populations.

Ainsi tenant compte des faiblesses structurelles qui expliquent la chronicité des situations de crise dans les pays africains en général et au Sénégal en particulier, la voie de l'ajustement avec transformation doit viser simultanément le renforcement des processus de génération, de repartition et d'utilisation du revenu national. Le processus de génération doit avoir pour élément central le processus de développement axé sur l'homme dans lequel les forces productives assument un rôle prééminent et les ressources sont utilisées de façon à permettre à l'économie, qui est essentiellement une économie d'échange, de se transformer en une économie de production. S'agissant du processus de repartition du revenu il est question d'associer davantage et plus efficacement les groupes institutionnels socio-économiques au processus de l'ajustement avec transformation. Enfin pour ce qui est des besoins critiques, l'accent est mis principalement sur la production et les moyens d'accéder aux biens et services essentiels, sur la production des facteurs essentiels et sur le maintien de niveaux d'investissement élevés.

Naturellement pour rendre opérationnel l'ajustement avec transformation, il importe d'aborder les questions importantes ayant trait aux normes souhaitables en matière d'ajustement, les structures auxquelles l'économie devrait s'adapter ou transformer, les principales variables en jeu et les types de relations entre elles (c'est à dire l'agencement des modes d'interactions des forces, des ressources et des besoins). De cette manière, les paramètres en ce qui concerne les politiques peuvent être choisis de façon adéquate.

En ce qui concerne la génération des facteurs de production, parmi les variables en jeu devraient figurer la production sectorielle, distinction faite entre les produits de base exportables et les produits de base non exportables, les indices des forces qui sont applicables au processus de production tels que les conditions climatiques, la technologie, les institutions, les marchés mondiaux de produits de base et les marchés financiers, les variables ayant trait aux ressources, en particulier les terres (arables et cultivées), les ressources naturelles exploitables, l'épargne intérieure, les ressources extérieures, la main d'oeuvre et les facteurs de production intermédiaires (intérieurs et importés). Ces variables sont

en corrélation et rendues opérationnelles grâce à des instruments de politique tels que politique de taux de change, politique de crédit intérieur, politique de taux d'intérêt, prix à la production, subventions à la production, etc...

S'agissant de l'allocation des revenus des facteurs, parmi les variables à prendre en considération, figurent celles ayant trait au revenu des institutions telles que les ménages ruraux et urbains, les administrations publiques, les grosses entreprises publiques et privées, les petites entreprises etc...; les indices des forces qui définissent le type de revenu tels que les termes de l'échange rural-urbain, la répartition des terres, etc...Au nombre des instruments de politique qui devront être pris en compte en même temps que les variables ayant trait à l'allocation figurent la politique fiscale, la politique selective de crédit, la politique salariale et des revenus, etc...

En ce qui concerne les emplois de revenu, les variables ont d'abord, trait à la nature et au niveau des besoins à satisfaire, à leur disponibilité compte tenu du type de production intérieure et du type du niveau de revenu. De telles variables comprennent les produits alimentaires et d'autres biens et services sociaux essentiels, les infrastructures de base, les ressources d'investissement, les besoins en facteurs de production, etc...L'écart entre le niveau et la structure des besoins d'une part et le niveau et la structure de la population et du revenu de l'autre, déterminera les variables ayant trait au degré d'autosuffisance à l'intériorisation du processus de transformation. Parmi ces variables figurent les importations, la balance commerciale, la balance des comptes courants, la dette et le fardeau du service de la dette, le coefficient d'autosuffisance alimentaire, etc...) Les paramètres pertinents comprennent ceux concernant la disponibilité accrue des biens et services (par exemple les subventions à la consommation, le contrôle des prix, etc.) et l'évolution du mode de consommation (par exemple contrôle des importations, éducation de masse, etc...).

PRINCIPES DIRECTEURS DU CADRE AFRICAIN DE REFERENCE POUR LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL (CARPAS)

Compte tenu des goulots d'étranglement structurels des économies africaines, l'ajustement doit être envisagé dans le cadre d'un processus continu et non pas discontinu. de

ce fait, la mentalité d'assiégé qui caractérise l'approche d'une gestion ponctuelle de la crise doit céder la place à l'immersion totale des programmes d'ajustement, dans le cadre des besoins à long terme en matière de transformation, car des politiques d'ajustement n'ont guère de chance de produire des effets bénéfiques durables en dehors du cadre de la transformation. C'est dans ce contexte que les principes directeurs essentiels définis ci-après doivent être appliqués.

Dans le cadre du renforcement et la diversification de la capacité de production de l'Afrique et de la productivité de l'investissement, qui est l'élément principal dans la génération des facteurs de production, les grands principes directeurs sont les suivants :

a) Amélioration de la production et utilisation efficace des ressources :

il s'agit ici essentiellement d'éviter systématiquement de restreindre la capacité de production dans le seul but de réaliser des équilibres financiers. En d'autres termes, dans la mesure où il est possible d'allouer et d'utiliser de façon efficace et productive les ressources, il faut rejeter la logique consistant à équilibrer le budget au détriment de la croissance et de la production. Une telle utilisation productive et efficace des ressources supposerait une réorientation des politiques dans le sens d'un rapprochement vers la courbe des disponibilités de production et d'un accroissement des rendements de l'investissement.

b) Mobilisation accrue et plus efficace des ressources intérieures :

Il convient de souligner qu'à l'heure actuelle il y a trop de pertes financières dans les domaines budgétaires, monétaires, des paiements extérieurs, etc... qu'il importe d'éliminer pour pouvoir consacrer davantage de ressources aux investissements et à l'expansion budgétaire. Cela est d'autant plus important qu'il existe des incertitudes au sujet des apports de ressources à

l'Afrique et des conditionnalités de plus en plus strictes dont ces apports sont assortis. Etant donné l'environnement économique international actuel, il ne faut guère espérer que des ressources suffisantes seront obtenues pour soutenir les efforts d'ajustement et de transformation du continent. Même si ces ressources pouvaient être obtenues, il est quasi certain que les conditions d'octroi seraient telles que ces ressources n'apportent aux pays africains qu'un soulagement temporaire et auraient plutôt pour effet d'aggraver leurs problèmes et déficiences d'ordre structurel.

LE DEVELOPPEMENT LOCAL

Le développement local basé sur des dotations naturelles, vise à favoriser toutes les initiatives locales par des soutiens importants aux projets productifs cela en termes de financement, de réalisation des infrastructures adéquates, de mise en place des institutions efficaces et de prise de mesures incitatives. Il s'agira en outre de faire en sorte qu'il y ait un partage équitable de la richesse nationale afin d'encourager et de favoriser les initiatives des populations locales. En définitive, il s'agit d'une stratégie de développement décentralisé susceptible de mettre en valeur toutes les potentialités existantes avec une chance égale pour tous en vue d'un épanouissement collectif.

Pour ce faire, nous pensons qu'il faudrait encourager le développement communautaire à la base axé sur des projets productifs à grand effet d'entraînement sur des activités complémentaires dans le cadre d'un processus de développement intégré. C'est à dire qu'il faut de plus en plus rompre avec des micro-réalisations qui consistent simplement à faire face à des problèmes de survie quotidienne, pour s'orienter véritablement vers des actions susceptibles d'amorcer un réel développement. Cela permettra non seulement aux populations rurales de se passer progressivement de l'aide ou tout au moins financièrement, mais aussi à participer significativement à la création de la valeur ajoutée à l'échelle nationale. C'est par cette voie que l'on peut espérer trouver des solutions à des problèmes comme l'exode massif des campagnes vers les villes, la famine et les carences alimentaires, la lutte contre la pauvreté absolue, la bidonvillisation en milieu urbain, et le chômage.

Si cette stratégie est multipliée efficacement au niveau national elle peut contribuer à aider et à freiner la croissance de la dette. Car l'aide utilisée dans ce cadre et affectée à des fins productives ne pourra que générer des ressources supplémentaires. Par ailleurs le financement extérieur drainé à ce niveau, même s'il est remboursable, a mille chances d'être remboursé avec moins de contraintes.

Il faut noter en outre que le processus de libéralisation amorcé dans le cadre des programmes d'ajustement risque d'être simplement un phénomène purement urbain. Car les populations de ce milieu bénéficient d'énormes avantages à savoir l'information, la formation, l'accès relativement aisé au crédit, l'existence d'infrastructures institutionnelles et économiques adéquats. Par ailleurs le mode d'allocation des crédits ou de financements est tel que sur l'échiquier, les pauvres sont évincés au profit des quelques rares fortunés du milieu urbain. Ce qui sera de nature à enrichir les riches et à appauvrir les pauvres parce que ces derniers n'ont pas toujours de garanties réelles pour répondre au mieux, aux modalités d'acquisition de financement.

La promotion du développement local passe également par une forme de partenariat participatif conduisant, à terme, à une auto-prise en charge par les populations rurales de leur propre destinée. Pour que cela puisse être une réalité il faudrait que les gouvernants tout comme les institutions multinationales contribuent d'une manière significative à l'édification de ce partenariat participatif par des soutiens conséquents à des acteurs qui y sont directement impliqués. Il s'agit bien des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des Organisations Villageoises de Développement (OVD) ainsi que toutes autres formes d'association (groupements villageois, coopératives de producteurs ou GIE). Cela permettra aux populations rurales avec l'appui des organismes d'encadrement de faire face progressivement à leur épanouissement collectif.

LE DEVELOPPEMENT DU GENRE HUMAIN

Les réalités sociales sont telles en Afrique que la femme est plus ou moins marginalisée. Cette marginalisation ne veut point dire que l'importance de la femme est ignorée mais seulement toutes les questions allant dans le sens du développement de la communauté, à savoir les discussions,

les prises de décisions, relèvent de fait de la compétence des hommes, même si la femme a sa place dans le domaine de la réalisation des objectifs visés. Cela n'est d'ailleurs peut être pas une mauvaise chose car il répond à des préoccupations se rapportant au système d'organisation sociale et au contexte dans lequel ils vivent bien en harmonie.

Des faits nouveaux sont intervenus pour bouleverser cet équilibre que certains qualifieront, à tort, de précaire ils s'agit des faits historiques ayant provoqué l'instauration parallèle d'une économie moderne qui sans chercher à renforcer l'économie traditionnelle préexistante en le transformant a, plutôt chercher à s'implanter à son dépend.

Ainsi on ne produit surtout pas pour satisfaire prioritairement les besoins locaux immédiats mais plutôt pour des besoins mercantiles orientés vers l'extérieur. Ce qui aura pour conséquence la désarticulation de l'économie et la désintégration du tissu social du fait de la perte des valeurs sociales essentielles. Les facteurs naturels aidant, cette dégradation n'a fait que s'accroître, puisque la survie de la famille devenant de plus en plus précaire, les hommes, les jeunes et tout ce qu'il y a de bras valides quittent leurs terroirs vers les centres urbains à la recherche d'une vie relativement meilleure. C'est donc la femme qui se voit alourdie avec des charges supplémentaires, c'est à dire qu'elle devient le pilier ou parfois l'unique pilier devant directement faire face à tous les problèmes de survie du reste de la famille : enfants en bas âge, vieilles personnes et handicapés.

Si l'homme réussit à l'aventure c'est la famille qui est déplacée dans le nouveau lieu de résidence et souvent dans des conditions beaucoup plus précaires car il faut se réadapter à la nouvelle vie où on ne maîtrise rien du tout.

Cela affaiblit le milieu de départ et déséquilibre également le milieu d'accueil qui obéit maintenant à un type d'organisation sociale nouveau. La femme n'étant pas préparée à cette vie et vulnérable de par sa nature, peut se livrer à toute forme de déviation si cela est nécessaire pour sa survie ou la survie de la famille.

Ainsi le développement du genre humain doit passer par la prise en compte des aspirations et préoccupations des femmes du milieu rural qui, en plus de leurs corvées ménagères, s'activent vaillamment dans le cadre des activités productives. Celles-ci subissent moins la tentation d'aller dans les villes si les conditions d'épanouissement dont elles ont besoin sont réunies sur place. Ainsi elles pourront non seulement retenir maris et enfants mais participer de manière plus accrue à l'amélioration des conditions de vie de la famille. Pour ce faire elle a besoin de s'épanouir et de s'affirmer en tant qu'élément indispensable avec qui il faut désormais compter pour la réflexion et les prises de décision.

Les préoccupations qui viennent ainsi d'être évoquées plus haut ne pourront être satisfaites qu'au moyen d'une nouvelle stratégie de développement qui se fait par et pour toutes les forces vives de la nation.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

CONCLUSION :

Il est indéniable aujourd'hui que la dégradation de l'environnement économique international a beaucoup affecté l'économie africaine en générale et celle du Sénégal en particulier et que cela a conduit à la mise place des programmes de reformes austères. Ces reformes ne prenant principalement en compte que les données économiques ont entraîné une dégradation des conditions de vie des populations. Faut-il imputer cela aux programmes d'ajustement ou à la profondeur même de la crise.

De toute façon, l'homme étant totalement ignoré, dans un premier temps, par les PAS pour prévilégier les préoccupations allant dans le sens de la mise en oeuvre des mécanismes économiques permettant successivement de stabiliser, de redresser et de relancer les économies, celui-ci ne peut objectivement y voir son salut. Surtout, s'il en existe des effets positifs, ceux-ci ne sont souvent que très faiblement sensibles et parfois tardifs pour susciter l'adhésion des populations concernées.

Cependant, il faut signaler que l'appréciation et la reformulation des PAS doivent être encore approfondies afin de requérir l'adhésion complète de tous ceux qui sont concernés de loin ou de près. Il est grand temps que l'on rompe avec des spéculations, même si parfois elles sont pertinentes pour faire des propositions de solutions concrètes, comme il en a été le cas par l'UNICEF, la CEA et par les ONG à travers successivement l'Ajustement à visage humain, le CARPAS et le développement communautaire à la base.

En outre, force est de reconnaître que si ces multiples propositions concrètes peuvent constituer des solutions à l'amorce d'un processus de développement harmonieux, équitable et durable, il ne demeure pas moins vrai que le préalable indispensable au succès de l'exécution de ces propositions doit être d'apporter des soins à la culture africaine.

C'est vrai le principal problème de l'Africain est qu'il traverse aujourd'hui une véritable crise de culture. Il a perdu ses valeurs traditionnelles fondamentales que sont la dignité, l'honneur, l'intégrité etc ... c'est à dire tout ce qui faisait sa fierté d'antan. A cela faudrait-il

associer le travail, l'effort continu et la volonté de s'affirmer par soi et pour soi.

P.M. Metangmo disait à ce propos dans "développer pour libérer" : << ne nous ne meprenons pas sur les vrais enjeux. Nous ne pouvons encore longtemps nous contenter de paraître ce que nous ne sommes pas. Il faudra bien finir par choisir d'être ce que nous paraissions ou alors de simplement paraître ce que nous sommes>>.

Ainsi serait-il inconvenant de caricaturer l'africain par cette boutade : " noir africain sais-tu qui tu es ? où tu vas ? et ce que tu veux ?, oui un sinistre caméléon toujours indécis qui ressemble à tout le monde ". Assurément non car l'essor économique et social actuel de l'Afrique est en déphasage avec ces réalités socio-culturelles.

Aujourd'hui l'africain aime vivre aisément sans péril, des fruits du modernisme galopant qui lui vient de l'extérieur et qui fait à la fois de lui, un puissant consommateur et un marginal producteur.

Il est surtout à noter que les modèles éducatifs adoptés en Afrique, ont accentué le fossé existant entre les " élites " éduquées et le restant de la population. Les paysans africains sont, aujourd'hui encore, loin de se reconnaître dans ces << rentiers indigènes de la décolonisation >> qu'ils désignent sous les vocables << Toubabou Mogo >> (gens des blancs), et dont la formation ne vise qu'à développer la consommation des biens importés et non à les produire.

L'Afrique pourtant, régorgé d'importantes ressources naturelles et humaines, toute fois elle n'arrive pas à amorcer son décollage économique. C'est donc moins le manque de moyens financiers qui, si on considère que ceux-ci peuvent être constitués à partir des ressources naturelles dont l'abondance en Afrique fait parfois scandale, et le manque de moyens humains ou autres dont souffre l'Afrique et qui justifient sa pauvreté mais plutôt le manque de valeurs qui permettent à ces fils de faire preuve d'abnégation, de persévérance, de loyauté, de sérieux dans le travail, c'est à dire sa perception du monde.

Ainsi serait-il anachronique de dire que l'africain a besoin d'un retour aux sources pour revaloriser ses principales valeurs de culture et de renoncer à celles bloquant son épanouissement, assurément non. Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire que l'africain renoue avec ses valeurs culturelles de base. Cela ne veut point dire de se replier sur soi, bien au contraire cet enracinement préconisé doit être tel, que ce qu'il prend comme meilleur dans la culture exotique lui permette un métissage culturel fécond. Car avec le développement spectaculaire des réseaux de communication qui fait aujourd'hui de l'univers un village planétaire, il n'est plus possible pour une culture de continuer à se reproduire indéfiniment en vase clos, sans que de gré ou de force, il ne s'y insère quelques "désordres", venant de sociétés où, << le déséquilibre social >> est considéré à juste titre comme moteur.

Metissage oui, car des valeurs comme la rationalité, la cohérence, l'objectivité, l'efficacité, la compétitivité et le génie créateur sont des valeurs biens insuffisantes chez l'africains qu'ailleurs.

Accuse t-on le plus souvent les pillages des ressources de l'Afrique par les colons mais que font à présent les africains pour revaloriser ce qui leur reste ?.

L'exclavage, la traite négrière et la colonisation ont été certes des freins à l'épanouissement de l'Afrique, mais voilà près d'un tiers de siècle que la majorité de ses pays sont indépendants, mais elle est encore entrain de rechercher sa voie. Va t-elle continuer à rechercher cette voie, d'une part en accusant l'histoire et d'autre part en considérant le développement en termes de rattrapage des pays développés avec comme modèles les stratégies à l'état brut de ceux-ci.

Wole Soyinka disait, je cite << ... Il n'y a pas de combat ni de projet social possible sans une assise culturelle solide >>. Boubou Hama également disait en d'autres termes : Faut-il continuer sans changement à perpétuer la tradition ? Est-elle réalité qui dure encore ? Faut-il si elle l'est, continuer à lui conserver sa pureté première ? Faut-il y retourner résolument sans tenir compte de la science moderne, dont vit plus activement notre humanité actuelle ?>>.

Il est donc impérieux que les africains se remettent en question culturellement afin de pouvoir mieux se revaloriser en tant qu'hommes réalisant des actions utiles et non délétères pour le développement. C'est seulement ainsi que l'africain passera de l'état du sinistre cameleon à celui du merveilleux paon symbolisant à nos yeux l'abondance, la diversité et la fierté.

L'aboutissement de cette transformation vise à redonner aux sociétés africaines, les moyens de se doter d'une capacité autonome à " se penser et à innover". C'est à dire les moyens humains intellectuels qui permettent de concevoir un projet de développement qui ne se réduise pas à une croissance mimétique des pays industrialisés. Cela suppose qu'existent :

- au niveau des états ou mieux des regroupements régionaux, la capacité des appareils étatiques et institutionnels à prendre sous un contrôle social bien accepté, des décisions autonomes de mise en oeuvre des projets conçus localement.
- au niveau de l'économie ; la capacité de l'appareil de production de services, de biens intermédiaires, de biens d'équipement et de consommation.

Toutes ces choses qui sont aujourd'hui absentes de la science africaine et qu'il faut que les africains créent ici et maintenant.

BIBLIOGRAPHIE

- (1) Almamy Kaba (rapporteur AD HOC)
Etude sur :
L'impact social du programme d'ajustement structurel :
effets sur l'emploi, les revenus et l'urbanisation
ainsi que la définition de politique d'accompagnement
(Conseil Economique et Social).
- (2) Banque Mondiale
Une économie sous ajustement :
cas du Sénégal, février 1987
- (3) Banque Mondiale
rapport sur le développement dans le monde, juin 1989
- (4) Banque Mondiale
L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance
durable (étude de prospective à long terme), novembre
1989
- (5) Banque Mondiale
Sénégal - une économie en voie d'ajustement
résumé analytique.
- (6) Banque Mondiale, PNUD, BAD
" Dimensions sociales de l'Ajustement Structurel en
Afrique au sud du sahara"
4 ème cycle en III volumes. Janvier 1989.
- (7) Cheikh Sadibou Koné (sous la direction du
Professeur Moustapha Kassé)
Incidences des interventions du Fonds monétaire
International et de la Banque Mondiale sur les
mécanismes économiques au Sénégal
(dossier d'étude au CREA, , UCAD, 1988)
- (8) Cheikh Tidiane Sy
Crise de développement rural et désengagement de
l'Etat au Sénégal
(Nouvelles Editions Africaines), 1988.
- (9) Christiaan Grootaert et Ravi Kanbur
analyse opérationnelle de la pauvreté et des
dimensions sociales de l'ajustement structurel
methodologie et proposition d'application au cas de la
Côte d'Ivoire, 1985-1988
- (10) Daniel Etounga Manguelle,
L'Afrique a t-elle besoin d'un programme d'ajustement
culturel ?
(Editions Nouvelles du Sud), 1991.
- (11) ENDA Dakar,
Endettement et environnement africain :
au-delà de l'ajustement, 1989.
- (12) Elisabeth Caicedo
Aspects methologiques sur les indicateurs sociaux
(Dakar, avril 1989).

- (13) Elisabeth Caicedo avec la collaboration de Mady Fantamady Diaby
Tableau de bord de la situation sociale au Sénégal 1988
Projet Sen /87/010 renforcement du système de planification
(Ministère du Plan et de la Coopération, Direction des Ressources Humaines).
- (14) Gérôme lallement, consultant TCD, Paris 25 janvier 1987
Rapport sur les effets sociaux du Programme d'Ajustement Economique et Financier à Moyen et Long Terme de la R2PUBLIQUE DU Sénégal, PROJET SEN 82/023.
- (15) Gilles Duruflé
"l'ajustement structurel, trois expériences: Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar
(édition l'Harmattan 1987)
- (16) Giovanni Andréa Cornia, Richard Jolly, Frances Stewart
l'ajustement à visage humain
UNICEF (édition ECONOMICA 1987)
- (17) Goldstein (1986)
analyse empirique du programme d'justement structurel
- (18) Jacques Loup
le tiers-monde peut-il survivre ?
(édition ECONOMICA, Paris 1981)
- (19) Jean Pierre Lachaud
Le désengagement de l'Etat et les ajustements sur le marché du travail en Afrique francophpne.
(série de recherche), 96
- (20) Kansongo Munganga
Tentatives de stabilisation économique au Zaïre
vol IV n°. 2/3 1979
CODESRIA.
- (21) Lettre de Politique de Développement
(décembre 1985)
- (22) Louis Vincent Thomas
Prospective du développement en Afrique noire
un scénario : le Sénégal
(édition complexe), 1978.
- (23) Madame Marie Sarr M'Bodje (ministre de la santé publique)
Politique nationale de santé dans l'objectif de la santé pour tous
(Conseil National du 27 juin 1987).
- (24) Meine Pieter Van Dijk
SENEGAL
le secteur informel de dakar
(l'Harmattan Villes et Entreprises), 1986.

- (25) Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
(Direction de la Prévision et de la statistique)
Situation économique
(édition de 1990)
- (26) Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
(Direction de la Prévision et de la statistique)
Situation économique
(édition de 1991)
- (27) Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de
la statistique Division des Enquêtes et de la
Démographie
Enquêtes Démographiques et de Santé au Sénégal, 1986.
(Demographic and Health Surveys Institute for Resource
Development / Winstinghouse, DHS).
- (28) Ministère de l'Economie et des Finances, Division de
la Prévision et de la Conjoncture
Conséquences sociales de la politique d'ajustement
Projet de Plan de rapport
(Dakar, le 19 février 1987)
- (29) Ministère du Plan et de la Coopération
Tomel : Situation de l'économie sénégalaise stratégie
de développement
orientations et programmes d'actions
prioritaires, Mars 1985
(Projet de VII Plan de développement
économique et social : 1985/1989)
- (30) Moustapha Kassé
SENEGAL
Crise économique et ajustement structurel
(Editions Nouvelles du Sud, 1990)
- (31) Nations-Unies, CEA (E/ECA/CM. 15/6/Rev. 3)
Cadre Africain de Référence pour les Programmes
d'Ajustement Structurel en vue du redressement et de
la transformation socio-économique (CARPAS)
- (32) Nations-Unies (Commission Economique pour l'Afrique)
les incidences des programmes d'ajustement structurel
de la Banque Mondiale et des accords de confirmation
du Fonds Monétaire International sur l'emploi dans les
pays de l'Afrique de l'ouest
Centre Multinational de Programmation et de
l'Exécution des Projets (MULTIPOC) pour l'Afrique de
l'ouest
(11ème réunion du comité des experts 13 - 15 février
1989).
- (33) Nations-Unies (Conseil Economique et Social)
rapport intérimaire sur le projet relatif aux
Dimension sociales de l'Ajustement
Le projet Dimensions sociales de l'ajustement et ses
implications en matière de statistique
Banque Mondiale
(E/ECA/PSD.6/15, 13 décembre 1989)

- (34) Nations-Unies, UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)
Situation des enfants dans le monde, 1989.
- (35) Patrick Guillaumont
"croissance et ajustement : les problèmes économiques des pays de l'Afrique de l'ouest"
(édition ECONOMICA 1985)
- (36) Patrick et Sylvianne Guillaumont
coopération financière et ajustement structurel : les prêts d'ajustement structurel et coopération économique
(édition ECONOMICA 1986)
- (37) Pierre Jacquemot
<<le FMI et l'Afrique subsaharienne : une critique des politiques d'ajustement>>
Revue problèmes économiques du tiers-monde.
- (38) projet de lettre de politique de développement n°3
(Dakar le 30 janvier 1989).
- (39) lettre de politique de développement
(Dakar le 16 avril 1987).
- (40) Projet Sen 82/023
rapport sur les effets sociaux du programme d'ajustement économique et financier à moyen ou long terme de la république du Sénégal
- (41) Publication mensuelle de l'association quebecoise des organisations de coopération internationale
Ajustement structurel appui ou obstacle au développement
(Inter-Mondes, vol 5, n° 5, mars 1990)
- (42) Ravi Kanbur
la pauvreté et les Dimensions sociales de l'Ajustement en Côte d'Ivoire
document de travail n°2 :
Analyse socio-économique
(Banque Mondiale 1990).
- (43) Xavier Greffe (consultant TCD Dakar-Sénégal)
Etude des impacts sociaux du programme d'ajustement à moyen et long terme
Etude d'un groupe-cible : les travailleurs de la fonction publique et du secteur public et parapublic
Analyse et méthode
(Projet Sen/82/023, 5 - 17 janvier 1987).

ANNEXE STATISTIQUE

-----"-----

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TABLEAU 1 : REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE RESIDENTE,
 SELON LE SEXE ET L'AGE QUINQUENALE
 ENSEMBLE DU PAYS

AGE ET SEXE	TOTAL	MASCULIN	FEMININ
TOTAL	6.892.720	3.330.830	3.561.890
00-04 ans	1.319.950	666.240	653.710
05-09 ans	1.129.580	555.580	574.000
10-14 ans	818.790	408.800	409.990
15-19 ans	706.180	330.660	375.520
20-24 ans	559.600	258.810	300.790
25-29 ans	532.680	239.670	293.010
30-34 ans	378.770	181.350	197.420
35-39 ans	341.000	160.570	180.430
40-44 ans	217.800	104.670	113.130
45-49 ans	217.150	82.150	135.000
50-54 ans	162.540	82.150	80.390
55-59 ans	160.660	80.250	80.410
60-64 ans	108.040	57.670	50.370
65-69 ans	96.530	50.790	45.740
70 et plus	139.270	71.360	67.910
indéterminés	4.180	110	4.070

SOURCE : Résultats provisoires du RGPH/88.

TABLEAU 2 : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE, ACTIVE OCCUPEE,
ACTIVE INOCCUPEE ET DES TAUX DE CHOMAGE.

REGIONS	POPULATION ACTIVE	POPULATION OCCUPEE	POPULATION INOCCUPEE
DAKAR	443.150	311.250	131.900
CASAMANCE	120.670	109.980	10.690
DIOURBEL	209.480	190.640	18.840
LOUGA	171.720	159.670	12.050
ST LOUIS	184.390	154.570	29.820
TAMBA	139.510	132.400	7.110
KAOLACK	301.560	280.930	20.630
THIES	315.260	285.770	29.490
FATICK	189.430	182.550	6.880
KOLDA	233.320	223.920	9.400
ENSEMBLE	2.308.490	2.031.680	276.810

SOURCE : Résultats au dixième du RGPH de 1988.

TABLEAU 3 : EMPLOI, MASSE SALARIALE ET SALAIRE MOYEN EN FRANCS COURANTS ET CONSTANTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE, 1971-1988.

Année budgétaire	Décembre (a)	Effectifs(1) juin (a)	Moyenne Déc-juin	Milions F.CFA courants	Variation annuelle (%)	Milions F.CFA 1.967 (4)	Salaire moyen mensuel F.CFA courants	F.CFA 1.967
71-72		38.139						
72-73	38.450	39.287	38.869					
73-74	39.724	41.340	40.532					
74-75	40.615	42.097	41.356					
75-76	43.099	44.909	44.004					
76-77	45.843	47.809	46.826					
77-78	48.972	50.114	49.543					
78-79	51.665	52.879	52.272					
79-80	54.151	56.589	55.370	64.416		25.035	96.948	37.678
80-81	57.541	59.258	58.400	70.027	8,7	25.036	99.924	35.725
81-82	61.429	63.011	62.220	75.301	7,5	25.414	100.853	34.038
82-83	65.172	66.223	65.698	86.770	15,2	24.948	110.062	31.645
83-84	68.084	65.706	66.895	101.417	16,9	26.125	126.339	32.545
84-85	66.558	66.567	66.563	106.569	5,1	24.561	133.419	30.749
85-86	67.628	67.707	67.668	111.838	4,9	22.796	137.729	28.073
86-87	68.483	67.852	68.168	117.157	4,8	22.504	143.221	27.510
87-88	67.086	66.260	66.673	116.928	-0,2	23.428	146.146	29.282
88-89	67.128	65.931	66.530					

SOURCE : (1) Ministère de l'Economie et des Finances. D.T.A.I. Service Centrale de la solde. Bureau de Coordination, Contrôles Mensuels des Etats de la Solde". Ne comprend pas les assistants techniques et les agents en retraite étant en cours de régularisation.

(2) Ministère de l'Economie et des Finances. D.T.A.I. Service Centrale de la solde. Bureau de Coordination, Dépenses de Personnel, Situation des Crédits Budgétaires, Récapitulatif".(crédits consommés plus le Bulci)

NOTES : (a) Décembre de la première année civile de la période de référence, Juin de la deuxième année civile de la période de référence.

TABLEAU 4 : SMIG HORAIRE EN FRANCS COURANTS ET DATES
DES AUGMENTATIONS, 1971-1988

Années	Mois de l'augmentation	F.CFA
1970		
1971	01	50,60
1972	01	50,60
1973	08	58,19
1974	02	66,91
1975	01	107,05
1976	01	107,05
1977	01	107,05
1978	01	107,05
1979	01	107,05
1980	01	133,81
1981	01	140,50
1982	07	152,04
1983	07	175,00
1984	04	183,75
1985	01	183,75
1986	01	183,75
1987	01	183,75
1988	01	183,75
1989	01	183,75

SOURCE : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)
Statistiques Economiques et Monétaires, N°381-Avril 1989, p.20.

NOTES : SMIG = Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti.
Taux horaires pour les professions industrielles soumises
au régime des 40 heures hebdomadaires de travail.

TABLEAU 5 : SMIG HORAIRE EN FRANCS COURANTS ET DATES
DES AUGMENTATIONS, 1971-1988

Années	SMIG horaire		Salaire horaire ajusté (a)	
	Francs courants (1)	F.CFA 1967 (2)	Francs courants (1)	F.CFA 1967 (2)
1970				
1971	50,60	45,54	50,60	45,54
1972	50,60	42,92	50,60	42,92
1973	53,76	40,95	53,76	40,95
1974	72,87	47,60	72,87	47,60
1975	107,05	53,10	107,05	53,10
1976	107,05	52,53	107,05	52,53
1977	107,05	47,20	107,05	47,20
1978	107,05	45,63	107,05	45,63
1979	107,05	41,61	107,05	41,61
1980	133,81	47,84	133,81	47,84
1981	137,16	46,29	137,16	46,29
1982	146,27	42,06	146,27	42,06
1983	169,26	43,60	169,26	43,60
1984	175,00	40,33	175,00	40,33
1985	183,75	37,45	183,75	37,45
1986	183,75	35,30	201,02	38,61
1987	183,75	36,82	201,02	40,28
1988	183,75	37,50	201,02	41,03

SOURCE : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)
Statistiques Economiques et Monétaires, N°381-Avril 1989,
p.20.

NOTES : (a) Au 1er janvier 1986, il a été consenti aux travailleurs
de l'industrie une augmentation du salaire nominal de 3.000
F.CFA à toutes les catégories, ce qui correspond pour le
salarié payé au SMIG à une augmentation de 9,4%.
Cette augmentation ne concerne pas les nouveaux embauchés.

TABLEAU 6 : NOMBRE DE SALARIES PERMANENTS AFRICAINS ET
MASSE SALARIALE EN FRANCS COURANTS PAR NIVEAU
DE QUALIFICATION DANS LE SECTEUR MODERNE (a), 1974-1987.

ANNEES	d'en-	tre-	pri-	ses	Cadres supérieurs	Techniciens agents de maîtrise	Employés ouvriers	Total Premanents	Masse	
									Effec- tifs	sala- riale
					annu- elle (b)	annu- elle (b)	annu- elle (b)	annu- elle (b)	annu- elle (b)	annu- elle (b)
1974	1.200	639	1.492	1.581	3.219	3.951	54.287	20.119	59.194	26.394
1982	928	760	4.290	6.740	11.118	14.889	43.992	33.555	58.083	59.474
1983	986	802	5.086	8.590	12.907	18.737	43.294	33.911	59.392	66.324
1984	984	1.043	5.780	10.995	15.427	24.428	42.342	36.181	61.984	77.384
1985	1.099	1.115	6.856	10.315	14.860	25.597	44.257	40.459	62.812	83.227
1986	995	1.264	8.156	12.905	13.260	23.972	40.833	38.663	58.507	83.696
1987	1.035	1.378	9.001	12.841	14.979	27.790	39.735	40.562	59.518	90.194

SOURCE : Direction de la statistique - CUCI
Banques des données économiques et financières.

NOTES : (a) Privé et Parapublic. L'enquête CUCI s'adresse aux entreprises, tenant une comptabilité, elle exclut le secteur des banques et établissements financiers.

(b) Masse salariale en millions de F.CFA.

TABLEAU 7 : LA RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES
ET LES DESEQUILIBRES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL :
ANALYSE PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE,
SENEGAL (1984-86) (1)

C.S.P. (2)--->	MAN/ESQ	EQ	MAIT	CS;CD	TOTAL
Paramètres	:	:	:	:	:
EFFECTIFS AVANT LA RESTRUCTURATION					
Hommes	95	836	194	53	1675
Femmes	-	51	14	2	70
Total	95	887	208	55	1745
-----	---	---	---	---	---
% CSP	5,4	50,8	11,9	3,2	71,3
EFFETS DE LA RESTRUCTURATION					
1. Licenciements	:	:	:	:	:
-----	:	:	:	:	:
Nombre	16	501	129	10	902
% effectifs	16,8	56,5	62,0	18,2	51,7
% CSP	1,8	55,5	14,301552	1,1	72,7
2. Reclassement	:	:	:	:	:
-----	:	:	:	:	:
fonction publique:	:	:	:	:	:
-----	:	:	:	:	:
Nombre	-	1	-	-	180
% effectifs	-	0,1	-	-	10,3
3. Maintien apparent:	:	:	:	:	:
-----	:	:	:	:	:
dans l'emploi	:	:	:	:	:
-----	:	:	:	:	:
% effectifs	83,2	43,5	38,0	81,8	48,3
4. Maintien réel	:	:	:	:	:
-----	:	:	:	:	:
dans l'emploi	:	:	:	:	:
-----	:	:	:	:	:
% effectifs	83,2	43,6	38,0	81,8	58,6

(1)Agriculture: SODEVA et SODAGRI; artisanat: SOSEPPRA. industrie: DAKA
(2)MAN/ESQ= Manufacture/emploi semi-qualifié; EQ=emploi qualifié;MAIT=CD/TS=cadre moyen/technicien supérieur;CS/CD=cadre supérieur/cadre de Source: LACHAUD (1987).

TABLEAU 8 : PERTES D'EMPLOIS APRES FERMETURES ET
 COMPRESSIONS A LA SUITE DE LA RESTRUCTURATION

SECTEURS	Pertes d'emplois après fermetures	Compressions à la suite de la restructuration	TOTAL
1. Encadrement rural	4.082	1.430	5.512
2. Industrie alimentaire	3.008	621	3.629
3. Confection et Bonneterie	1.777	421	2.198
4. Bâtiments et mécanique Générale	80	1.404	1.484
5. Textiles	251	312	563
6. Services	55	1.104	1.159
7. Bois et meubles	-	66	66
TOTAL GLOBAL	9.253	5.358	14.611

SOURCES : Sudhebdo n°15 du 7 au 8 juillet 1988.

TABLEAU 9 : DISTRIBUTION DE LA MAIN D'OEUVRE DES ENTREPRISES
PUBLIQUES AU SENEGAL SELON LES EFFETS DE LA
RESTRUCTURATION, LE TYPE DE MENAGE ET LES SOURCE
ANNEXES DE REVENU (fréquence relative).

Type de ménage	un	deux	trois	Revenu
sources annexes	actif	actifs	actifs	annexe
revenu---->				
Effets restructuration				
Maintien de l'emploi				
Hommes	63,6	31,8	4,5	-
Femmes	28,6	71,4	-	-
Total	55,2	41,4	3,4	1,8
Licenciés				
Hommes	68,5	18,5	7,4	-
Femmes	21,4	57,1	21,4	-
Total	58,8	26,5	10,3	8,2
Reclassés				
Hommes	16,7	66,7	16,7	-
Femmes	-	-	-	-
Total	16,7	66,7	16,7	-
Retraite				
Hommes	50,0	-	50,0	-
Femmes	-	-	-	-
Total	50,0	-	50,0	0,9
Autres				
Hommes	75,0	25,0	-	-
Femmes	100,0	-	-	-
Total	60,0	40,0	-	0,9
Total	55,5	32,7	9,1	11,8

(1)% du total de la main-d'oeuvre égal à 110.
Source: LACHAUD (1987).

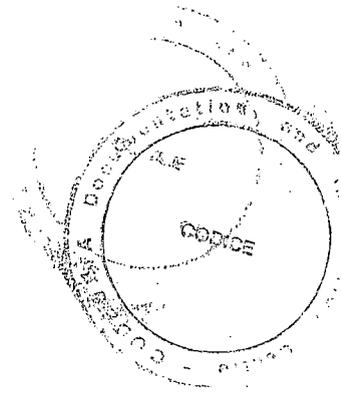


TABLEAU 10 : EVOLUTION DE LA DEMANDE ET DE L'OFFRE D'EMPLOI
de 1980 1988.

ANNEES:	DEMANDES			OFFRES:	DNS	DNS : OFFRES	
	DEBUTANTS:	REINSCRITS:	TOTAL :			en (%) :	en (%) :
1980 :	9.413 :	1.170 :	10.583 :	762 :	9.821 :	93 :	7 :
1981 :	10.370 :	849 :	11.219 :	1.851 :	9.368 :	84 :	16 :
1982 :	9.431 :	1.154 :	10.585 :	1.590 :	8.995 :	85 :	15 :
1983 :	10.439 :	1.125 :	11.504 :	1.290 :	10.214 :	89 :	11 :
1984 :	6.278 :	757 :	7.035 :	1.222 :	5.813 :	83 :	17 :
1985 :	9.624 :	1.672 :	11.296 :	878 :	10.418 :	92 :	8 :
1986 :	9.191 :	1.488 :	10.679 :	714 :	9.965 :	93 :	7 :
1987 :	7.597 :	8.588 :	16.185 :	467 :	15.718 :	97 :	3 :
1988 :	8.998 :	8.338 :	17.336 :	664 :	16.672 :	96 :	4 :

SOURCE: BDEF - CUCI - DSTAT

NOTES : DNS, Demandes Non Satisfaites,
(%), pourcentage